

Rapport de gestion 2020
Nest Fondation collective

2020



Caisse de pensions écologique et éthique

01	Rapport de gestion 2020	
	Éditorial	3
	Portrait	4
	Administration	5

02	Rétrospective 2020	
	Rétrospective et perspectives	6
	Placements	8
	Rapport sur la durabilité	12

03	Comptes annuels 2020	
	Rapport de l'organe de révision	16
	Bilan	19
	Compte d'exploitation	20
	Annexe aux comptes annuels	22
	1. Bases et organisation	22
	2. Personnes assurées actives et bénéficiaires de rente	23
	3. Nature de l'application du but	24
	4. Principes d'évaluation et de présentation des comptes, permanence	25
	5. Risques actuariels/couverture des risques/ degré de couverture	26
	6. Explications relatives aux placements et au résultat net des placements	28
	7. Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation	36
	8. Exigences de l'autorité de surveillance	37
	9. Événements postérieurs à la date du bilan	37

Rapport de gestion 2020

Éditorial

La pandémie de coronavirus et les craintes d'une stagnation subséquente ont provoqué l'effondrement des marchés financiers au printemps. Les mesures de soutien des gouvernements et des banques centrales ont toutefois été efficaces. Outre l'annonce de l'arrivée prochaine de vaccins, elles ont contribué à amorcer une reprise sur les marchés. Grâce à l'application systématique de la stratégie de placement, l'année 2020 s'est achevée sur une performance réjouissante de 4,1 %.

Mais la pandémie de coronavirus n'a pas impacté que les marchés boursiers. Pour la première fois depuis la création de Nest, l'Assemblée des délégué-e-s n'a pas pu avoir lieu physiquement, au grand regret de la direction et du Conseil de fondation. Il a fallu trouver des solutions pour faire face aux retards de paiement des locataires et des entreprises affiliées. L'obligation de travailler à domicile a également accéléré le rythme de la numérisation. Le portail clients «connect» a connu un fort développement. Il est aujourd'hui utilisé par une grande partie des entreprises et du personnel assuré.

Il s'est avéré que la confiance et la compréhension mutuelles sont indispensables à l'élaboration de solutions créatives, mais aussi qu'elles favorisent une approche professionnelle et un bon contrôle du risque, même dans un environnement difficile. Les rendements réjouissants nous ont permis de rémunérer les avoirs de vieillesse à raison de 1,5 % et de procéder à l'augmentation nécessaire de la provision pour pertes sur les retraites. En conséquence, le Conseil de fondation a poursuivi la réduction déjà annoncée des taux de conversion enveloppants. Le degré de couverture est ainsi passé à 111,3 %. Après la bonne performance de l'année 2020, la question qui se pose est de savoir ce qui nous attend. Un retour à la normalité au quotidien semble se profiler. Mais l'impact de la pandémie reste un facteur de risque.



L'exercice sous revue a démontré une fois encore que durabilité et rendement n'étaient pas antinomiques. Ils sont parfaitement conciliables. Nous restons donc fidèles à nous-mêmes et continuons à nous concentrer sur une durabilité à 100 % assortie d'un bon équilibre financier.

Jeannette Leuch
Présidente du Conseil de fondation

Thorsten Buchert
Directeur

Le développement de Nest Fondation collective le démontre: une stratégie d'investissement à caractère écologique, éthique et social est conciliable avec réussite économique et bonne gestion d'entreprise.

Nest Fondation collective a été fondée en 1983, juste avant l'introduction de l'obligation légale de la prévoyance professionnelle. Les fondatrices, des petites et moyennes entreprises autonomes, étaient convaincues que les énormes sommes d'argent du deuxième pilier, destinées à être investies dans le marché des capitaux, ne feraient que renforcer la logique de ce dernier dans la poursuite d'objectifs purement économiques, sans tenir compte des êtres humains et de l'environnement.

À ceci, les fondatrices ont opposé une politique d'investissement écologique, éthique et sociale. Après presque quarante ans, le slogan «Nest, la caisse de pensions écologique et éthique» garde toute son actualité et reste notre programme. Il manifeste notre position et exprime notre engagement à proposer aux personnes assurées des produits et des services qui respectent nos principes et que nous pouvons assumer.

Le Conseil de fondation et la direction ont remanié la vision de Nest en 2016 et l'ont révisée en 2020.

Vision de Nest

1. Notre mandat: une prévoyance professionnelle sûre et durable

- Rentes optimales et prestations complémentaires supérieures à la moyenne pour les personnes assurées.
- Partenaire fiable et digne de confiance pour les PME suisses.
- Activité de placement éprouvée et fructueuse depuis des années.

2. N° 1 en matière de durabilité

- Pionnière des placements durables et socialement acceptables depuis 1983, un engagement garanti à l'avenir aussi.
- Le développement durable doit apporter une valeur ajoutée à nos assuré-e-s comme à la société.
- Durabilité globale non seulement dans les placements, mais aussi au sein de l'entreprise et dans la prévoyance.
- «Best Governance»: transparence, haut niveau de compétences et de professionnalisme au sein de la direction et de l'entreprise comme dans tous les organes.
- Notation rigoureuse du développement durable.
- Une durabilité stricte a pour but de contribuer à une meilleure qualité de vie dans le monde. Il convient de promouvoir le changement structurel en faveur d'une économie et d'une société durables.

3. Au service des personnes assurées et des entreprises affiliées

- Nest est une fondation collective indépendante, et chaque franc reste dans le circuit de la prévoyance.
- Nous figurons parmi les 10 premières fondations collectives et opérons partout en Suisse.
- Nous cultivons une approche coopérative, la solidarité et la codécision lors de l'Assemblée des délégué-e-s.
- Nos plans de prévoyance flexibles aux composants modulaires sont adaptés aux PME.
- Grâce au case management et à un traitement professionnel des cas de prestations, nous favorisons le maintien en activité et la réinsertion professionnelle.

4. Innovante et performante

- Innovation par la flexibilité et la numérisation, en collaboration avec les clients.
- Bonne performance en relation avec le développement durable.
- Savoir-faire des expert-e-s et partenaires éprouvés.
- Crédibilité et indépendance: cohérence interne et externe – goût du succès commun!

UNPRI

Nest est la première fondation collective de Suisse à avoir signé les directives internationales des Nations Unies en faveur d'une politique de placement responsable (UNPRI – United Nations Principles for Responsible Investment).

Rapport de gestion 2020

Administration

La direction est désignée par le Conseil de fondation.
Elle est responsable des activités opérationnelles. L'administration se compose des secteurs suivants.

Direction

Thorsten Buchert
Président de la direction
Christine Holstein
Membre de la direction
D^r Diego Liechti
Membre de la direction

Conseil à la clientèle

Stephan D. Sonderegger
Denis Berisha
Erwin Nicoletti
Andrea Roos (Retraites)
Ruth Schneider
Daniel Spycher
Iris von Aarburg
Oliver von Atzigen
Barbara Zellweger (Retraites)

Comptabilité de la Fondation

Noëmi Zanabria-Blatter
Musa Coban (à partir du 1.6.2021)
Monika Sierra Canó
Mirella Vignoni
Marcel Will

Placements

D^r Diego Liechti
Ulla Enne
Raphael Pepe
Matthias Schmid
Renate Sträuli

Immobilier

Mario Schnyder
Laura Feldmann
Yves Portenier

Prévoyance/Distribution/Suisse romande

Christine Holstein
Silvia Crotti
Dario Gmür
Valdrin Pacuku
Fata Redzic
Daniela Strickler
Caroline Schum
(responsable pour la Suisse romande)
Valérie Wilhelm (Suisse Romande)

Communication/Finances/Services internes

Gabriela Portmann
Madeleine Kuoni (téléphone/réception)
Christian Nagler (téléphone/réception)

Informatique

Georges Bucher
Silvan Rutz

Mathématiques

D^r Yiqun Gu

Service juridique

Robert Hochstrasser

Contrôle des risques

Fata Redzic

Controlling

Edo Caretta

État: juin 2021

Malgré l'effondrement des marchés financiers au printemps, Nest est à même de présenter des chiffres réjouissants. La Fondation a évolué positivement et s'est développée. La fortune sous gestion dépasse le seuil des 3,4 milliards de francs. Elle est investie sur mandats de 3617 entreprises qui recensent 24 875 assuré-e-s. Suite à la performance plutôt moyenne de 4,1 % par rapport au benchmark, le résultat net des placements s'établit à quelque CHF 117 millions.

Nouvelles affiliations

En 2020, l'effectif de Nest a augmenté de 126 entreprises et de 813 personnes assurées. Cela représente une progression de 3,6% et correspond à notre stratégie de croissance qualitative. Nest se positionne ainsi parmi les fondations collectives les plus importantes de Suisse. Les nouvelles affiliations répondent à une sélection stricte, et la structure d'âge tout comme la solidité des entreprises sont des priorités.

Baisse du taux de conversion

L'allongement de l'espérance de vie, la faiblesse persistante des taux d'intérêt et les perspectives économiques nous amènent à baisser encore une fois le taux de conversion. Le taux de conversion permet de convertir le capital accumulé en rente viagère.

Le Conseil de fondation a fixé le taux de conversion jusqu'en 2024. À partir de 2021, il baissera annuellement de 0,2 points de pourcentage pour s'établir à 5,5 % en 2024. Le Conseil de fondation décidera si le taux de conversion doit encore être réduit et sous quelle forme. En plus de cette réduction, le système permettant de fixer le taux de conversion a été modifié. À partir de 2021, le taux de conversion sera fixé par année de naissance. Jusqu'à présent, les taux se fondaient sur l'année du départ à la retraite, indépendamment de l'âge.

Sans cette modification indispensable, les pertes dues aux retraites impacteraient fortement notre résultat. Ceci devrait normalement être compensé par les personnes assurées actives plus jeunes. Mais une telle redistribution entre jeunes et seniors n'est pas supportable dans une telle mesure.

Grâce aux nouveaux taux de conversion, nous restons à long terme une caisse de pensions attrayante et financièrement viable pour toutes les générations. Nous ciblons une prévoyance équitable pour toutes les générations, économiquement fiable et fondée sur une solidarité durable.

Le Conseil de fondation suit et analyse très précisément les développements. Il prendra des mesures positives immédiates en faveur de la génération concernée si la situation change.

Vous trouverez de plus amples informations à ce sujet sur notre page Internet à l'adresse <https://nest-info.ch/actualite/baisse-taux-de-conversion/>

Assemblée des délégué-e-s en ligne

Pour la première fois dans l'histoire de Nest, l'Assemblée des délégué-e-s n'a pas pu se tenir physiquement en raison de la pandémie de coronavirus. En conséquence, le Conseil de fondation et la direction ont décidé qu'elle se déroulerait via Internet. Tous les documents utiles aux délégué-e-s des entreprises affiliées pouvaient être consultés sur notre page Internet. Le Conseil de fondation a soumis le règlement intérieur et le règlement de prévoyance à l'Assemblée des délégué-e-s pour consultation. Les autres points à l'ordre du jour étaient le vote de confirmation du Conseil de fondation, la présentation du rapport annuel et les modifications décidées pour le règlement sur les provisions.

Nest espère pouvoir organiser à nouveau l'Assemblée des délégué-e-s comme par le passé et ainsi être en mesure de renseigner les délégué-e-s personnellement et directement.

Vous trouverez les informations sur l'Assemblée des délégué-e-s 2020 à l'adresse <https://nest-info.ch/fr/actualite/lassemblee-des-delegue-e-s-2020/>.

Règlement de prévoyance

En collaboration avec l'administration et avec le soutien de l'expert en prévoyance professionnelle, le Conseil de fondation a élaboré les modifications à apporter au règlement de prévoyance et les a adoptées après consultation de l'Assemblée des délégué-e-s. Aperçu des modifications les plus importantes:

- Nest n'a pas de règlement des frais. Tous les frais sont compris dans les cotisations. Il peut toutefois arriver par exemple que des changements rétroactifs génèrent des charges importantes. Une base réglementaire a donc été élaborée pour couvrir ces frais. Nest n'aura pas non plus de règlement des frais à l'avenir.
- Suite à la modification de la loi sur les prestations complémentaires, les personnes assurées

qui perdent leur emploi à partir de 58 ans peuvent désormais rester assurées auprès de Nest jusqu'à l'âge de la retraite.

- Un nouvel article stipule que les personnes assurées ne peuvent pas transférer leur prestation de libre passage à la Fondation juste avant la retraite. Si tel est cependant le cas, la Fondation peut verser l'avoir subrogatoire sous forme de capital au moment du départ à la retraite.
- La Fondation a réduit la rente d'enfant de retraité au minimum légal.
- Désormais, les taux de conversion et les intérêts en vigueur figurent dans le règlement de prévoyance.
- Le règlement de prévoyance est un élément central de Nest. Il est donc examiné régulièrement et adapté en fonction des changements.

Règlement intérieur

Le Conseil de fondation a remis le règlement intérieur à l'Assemblée des délégué-e-s pour consultation. Les modifications comprennent les points suivants :

- Les tâches de la Commission de prévoyance du personnel ont été revues.
- L'Assemblée des délégué-e-s a désormais un droit de codécision concernant l'orientation stratégique et le concept de durabilité.
- L'élection du Conseil de fondation a été remaniée. Il y aura désormais des élections séparées pour élire la représentation du personnel et celle de l'employeur. Des critères d'éligibilité et une limite d'âge fixée à 68 ans ont été introduits.
- La présidente du Conseil de fondation renonce à trancher en cas d'égalité des voix.

Nouvel organe de révision

Après de nombreuses années de collaboration avec Trigema AG, le Conseil de fondation a décidé de lancer un appel d'offres pour trouver un nouvel auditeur. Au terme d'un processus en plusieurs étapes, la société BDO SA a été sélectionnée par le Conseil de fondation pour être le nouvel organe de révision de Nest. Le Conseil de fondation et l'administration espèrent que ce changement apportera de nouvelles idées pour les développements futurs et contribuera ainsi à la bonne gouvernance.

Gestion des risques, contrôles internes et externes

Le Conseil de fondation et l'administration examinent régulièrement les domaines de la gouvernance, de la gestion des risques ainsi que des contrôles externes comme internes.

En 2020, le Conseil de fondation a mandaté une étude «Asset and Liability Management» dont l'objectif est de fournir des indications permettant d'optimi-

ser les équilibres financiers de Nest et de renforcer sa stabilité à long terme. Le Conseil de fondation déterminera la nouvelle stratégie de placement 2021 sur la base des résultats de cette étude.

Au vu de l'augmentation de la taille de la Fondation et de la complexité croissante de la prévoyance professionnelle, Nest attache une importance particulière aux contrôles internes adéquats et à ses rapports avec les partenaires externes. Le respect des directives de gouvernance légales et internes est ici prioritaire.

Numérisation

Comme de nombreuses entreprises de services, Nest a dû instaurer le télétravail. L'une des préoccupations centrales était de préserver la proximité aux personnes assurées et aux entreprises affiliées ainsi que la qualité de leur suivi. Par chance, le portail clients «connect» était déjà en service. Avec plus de 15 700 personnes assurées et plus de 2000 entreprises connectées, une grande partie de notre clientèle utilise déjà la solution en ligne. Outre un espace de stockage des documents personnels, connect propose de nombreuses simulations et possibilités de calculs. Nous travaillons sans cesse à l'amélioration du portail au service de nos destinataires.

Les principes d'investissement de Nest

Les principes d'investissement de Nest reflètent nos convictions concernant les marchés des capitaux, les placements et la gestion durable des actifs. Ces convictions («Investment Beliefs») sont aussi des principes contraignants pour la mise en œuvre de la stratégie de placement.

1. La durabilité fait partie intégrante du processus d'investissement et génère une valeur financière et immatérielle à long terme, tant pour nos destinataires que pour la société.

2. L'approche durable peut être appliquée et développée dans toutes les catégories de placement. Dans ce contexte, des rapports et un suivi réguliers de la mise en œuvre de la durabilité sont nécessaires.

3. La stratégie de placement à long terme détermine en grande partie le rendement des investissements de la caisse de pensions.

4. Un processus de placement systématique et rigoureux contribue au bon résultat des investissements.

5. Les risques systématiques sont compensés par des primes de risque économiquement calculables.

6. La diversification via les différentes primes de risque, les pays et les secteurs réduit non seulement le risque, mais augmente aussi le potentiel de rendement.

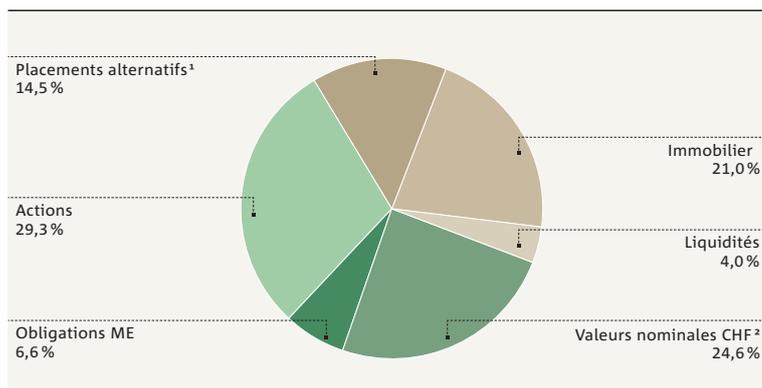
7. Une gestion efficace des coûts, coûts indirects compris, augmente le rendement net à long terme.

Rétrospective 2020

L'année de placement 2020 chez Nest

En 2020 également, les placements ont été dominés par la pandémie de coronavirus, mais sans impact notable sur le résultat des placements de Nest. Ainsi, Nest a obtenu un rendement de 4,08%. Dans une comparaison à long terme, Nest a également dégagé des rendements supérieurs à la moyenne des caisses de pension, malgré mais aussi grâce à son orientation durable.

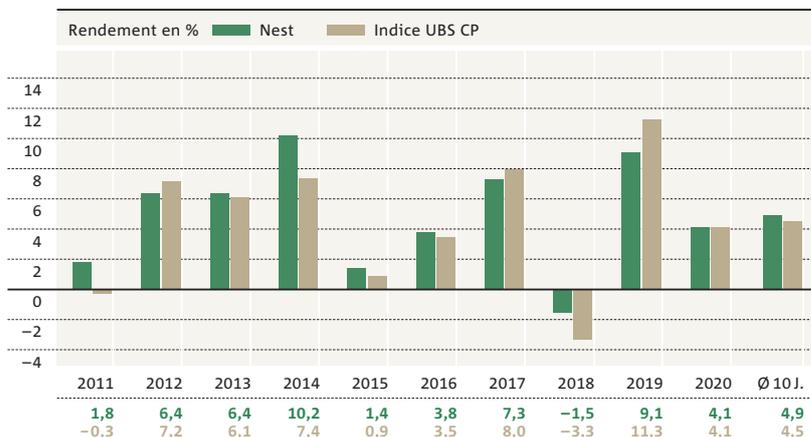
Structure de la fortune (point de vue OPP2)



¹ Private Equity, infrastructure, Insurance Linked, Private Debt

² Obligations, hypothèques, créances

Rendement sur les 10 dernières années

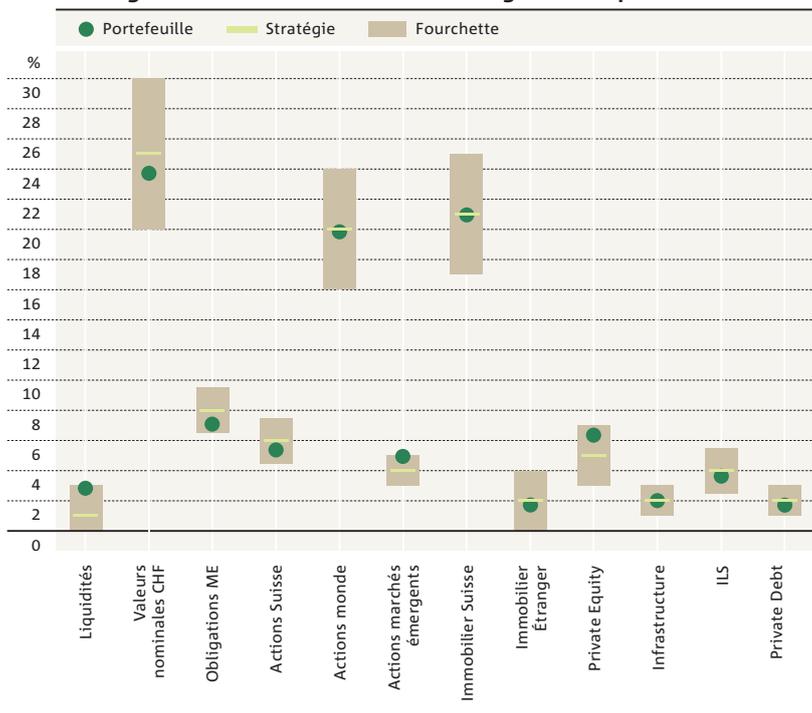


La crise du coronavirus a aussi joué un rôle majeur sur les marchés des capitaux en 2020. Ainsi, les cours des titres, à commencer par ceux des actions, se sont effondrés en mars suite à la propagation du virus à l'échelle mondiale. Mais cette baisse brutale a été suivie d'un redressement rapide. Le début de la deuxième vague pandémique en octobre a donné lieu à une légère correction, suivie d'une évolution favorable jusqu'à la fin de l'année. Les principales catégories de placement ont enregistré des rendements positifs, et Nest a enregistré un résultat de 4,08% sur ses placements.

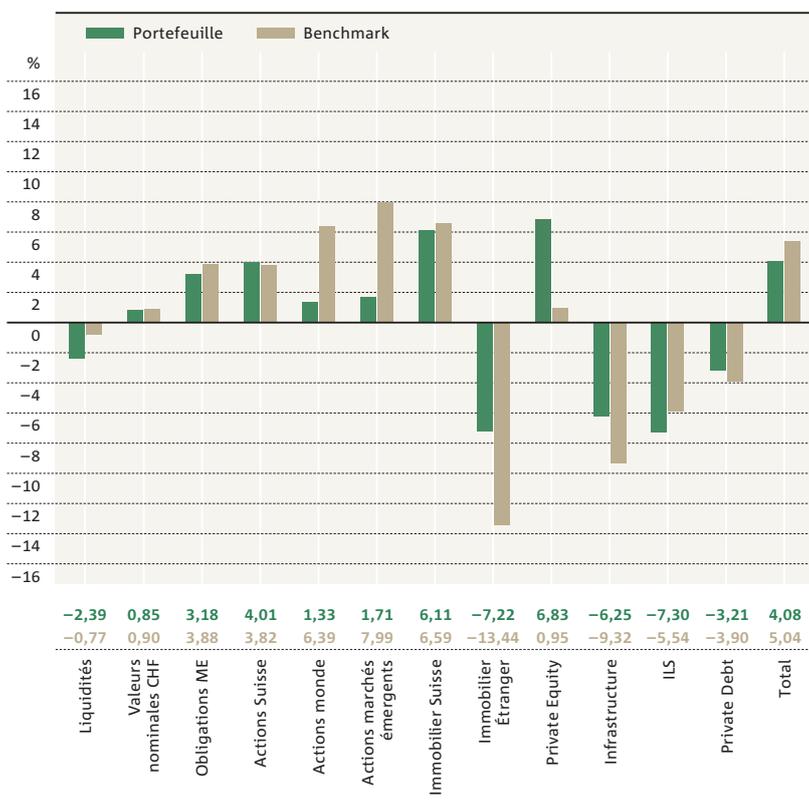
Avec ce rendement, Nest est certes en deçà de son propre indice de référence (benchmark), mais se situe dans la moyenne dans une comparaison avec d'autres caisses de pension et fondations collectives. C'est également ce qui ressort d'une comparaison avec l'indice UBS des caisses de pension qui a enregistré un rendement pratiquement identique de 4,07%. Eu égard aux risques encourus et à la tactique de placement fondée sur des règles, il aurait en principe été possible d'obtenir un meilleur rendement. Cependant, plusieurs mandats, notamment en actions, ont généré un rendement nettement inférieur à l'indice de référence. Afin d'éviter des écarts aussi importants à l'avenir, la Commission de placement a déjà engagé des mesures en collaboration avec le secteur des placements.

À long terme, le rendement de Nest reste également supérieur à l'indice UBS des caisses de pension. Le rendement annuel de Nest est ainsi supérieur de 0,40% en moyenne à celui de la moyenne des caisses de pension. Il s'avère par ailleurs que Nest obtient généralement un rendement légèrement inférieur à celui de l'indice des caisses de pension au cours des années de placement favorables, mais fait plus que compenser ce résultat les mauvaises années. Cela s'explique d'abord par la part plus élevée des placements illiquides tels que l'immobilier ou le Private Equity et ensuite par la durabilité. Mentionnons ici que les évaluations des placements illiquides accusent un léger retard sur les placements cotés et que la durabilité protège partiellement des risques.

Stratégie et fourchettes selon les catégories de placement



Rendements des catégories de placement 2020 (point de vue économique)



Stratégie de placement et positionnement

Le positionnement tactique de Nest, c'est-à-dire la répartition de la fortune entre les différentes catégories de placement est proche de la stratégie. Il y a deux raisons à cela: tout d'abord, un rééquilibrage fondé sur des règles a été introduit. Lorsque la marge de fluctuation est dépassée, la pondération des différentes catégories de placement est ramenée aux valeurs stratégiques. Ensuite, Nest est une caisse en expansion, ce qui signifie que les liquidités injectées sont supérieures aux rentes versées. Ces capitaux sont utilisés de façon ciblée afin de réduire les écarts par rapport à la stratégie.

Analyse de la performance

Nest a généré un rendement de 4,08 %, ce qui est inférieur à l'indice de référence qui s'établit à 5,04 %. Les bons rendements sont principalement dus à la forte augmentation des placements en actions, notamment dans les pays émergents (actions marchés émergents (EM); + 7,99 %) et sur les marchés développés (actions monde; +6,39 %). L'immobilier suisse a également réalisé un résultat très positif de 6,59 %. Les obligations monde (valeurs nominales ME; + 3,88 %) et les obligations en CHF (valeurs nominales CHF; + 0,90 %) ont également apporté une contribution positive au résultat global de Nest.

En revanche, l'immobilier mondial (- 13,44 %), les infrastructures (- 9,32 %), les Insurance Linked Securities (- 5,54 %) et les placements Private Debt (- 3,90 %) affichent des rendements négatifs. Cela s'explique principalement par la dépréciation du dollar US qui se chiffre à - 8,72 %.

Tous les résultats susmentionnés sont présentés avant couverture de change. Nest couvre une grande partie des monnaies par le biais d'un effet de superposition (FX overlay), ce qui a contribué positivement au résultat global en 2020.

Le rendement en retrait par rapport à l'indice de référence fixé par Nest s'explique principalement par la sélection de titres inappropriée des gérants de fortune pour les actions monde et les actions pays émergents en 2020. Elle était en effet axée sur des actions d'entreprises solides qui peuvent être achetées à bas prix sur le marché boursier pour diverses raisons («value titles»). Ce style de placement a généré de mauvais rendements en 2020 à cause de la pandémie de coronavirus. En effet, les investisseurs recherchaient plutôt des actions de croissance, notamment des valeurs technologiques.

Structure interne des principales catégories de placement

Les valeurs nominales constituent la principale catégorie de placement avec une part de 31,2 %. L'essentiel est investi en obligations CHF. Les obligations CHF

représentent des capitaux étrangers en francs suisses sous forme de titres matérialisés. Ils sont généralement libellés par des émetteurs suisses. La Confédération suisse est le principal débiteur de Nest pour ce qui est des obligations en CHF. En outre, Nest investit aussi directement (par le biais de ses propres prêts) et indirectement (par le biais d'un organisme de placements collectifs) dans des hypothèques. Les crédits directs sont principalement accordés à des particuliers pour le financement de la propriété du logement à usage propre et à des coopératives d'habitation, en collaboration avec la Banque Alternative Suisse.

Comme les obligations en CHF, les obligations en monnaies étrangères constituent des emprunts sous forme matérialisée, mais émis dans une monnaie étrangère. Pour des questions de durabilité, les investissements sont moins nombreux dans les emprunts gouvernementaux et plus nombreux dans des obligations émises par des débiteurs proches de l'État et des obligations d'entreprises. La Banque européenne d'investissement (BEI) est le principal débiteur. Environ 14,1 % des obligations ME sont investis dans des émetteurs choisis dans des pays émergents, par le biais d'un placement collectif durable.

Les actions constituent la deuxième catégorie de placement avec une part de quelque 29 %. Les investissements incluent des actions suisses, des actions étrangères et des actions de pays émergents. Une grande partie des titres n'est pas viable pour des raisons liées au développement durable. Ainsi, les investissements dans des titres tels que Nestlé ou Credit Suisse sont exclus. Malgré certaines controverses, Roche, Novartis, UBS ou LafargeHolcim sont admissibles dans la perspective du développement durable en raison des nombreuses mesures prises en faveur de l'environnement et du domaine social. Elles représentent la majeure partie des actions Suisse.

Le choix plus étendu en matière d'actions étrangères permet d'éviter de trop fortes allocations dans certains titres individuels. Tout comme les actions Suisse, les actions des marchés émergents offrent moins de possibilités de sélection, d'où une pondération plus importante des titres individuels. Alors que Nest investit généralement dans des titres individuels en raison de son approche autonome du développement durable, elle a dû faire une exception en 2020. L'ouverture d'un dépôt en Inde ayant pris beaucoup de temps, l'investissement s'est porté sur un placement collectif («UTI India Dynamic Equity Fund»).

Le portefeuille immobilier est principalement constitué d'immeubles en Suisse (placements directs et indirects). Il est complété par des investissements immobiliers mondiaux effectués via des placements collectifs. La valeur de marché des immeubles directement détenus ainsi que de ceux en cours de planification ou de réalisation s'élève à CHF 532 millions.

Chiffres-clés	Valeur de marché en millions de CHF	Part du volume total
Valeurs nominales	1060,3	31,2 %
Catégories de placement		
Obligations en CHF	704,5	20,7 %
Prêts et hypothèques	80,8	2,4 %
Créances	51,3	1,5 %
Obligations monnaies étrangères (ME)	223,7	6,6 %
Positions principales	Valeur de marché en millions de CHF	Part par catégorie de placement
Obligations en CHF	704,5	
1,500 % Swiss Confederation Bond 2042	6,7	1,0 %
3,500 % Swiss Confederation Bond 2033	6,2	0,9 %
2,500 % Swiss Confederation Bond 2036	5,6	0,8 %
0,000 % Swiss Confederation Bond 2039	4,8	0,7 %
0,200 % Centrale des lettres de gage Banques Cantonales Suisse 2029	4,5	0,6 %
Hypothèques & prêts	80,8	
CSA Fonds hypothèques	51,3	63,4 %
Financements directs	32,0	39,6 %
Obligations monnaies étrangères (ME)	223,7	
Sydbank Emerging Market Sustainable Blended Debt Fun	31,6	14,1 %
4,875 % European Investment Bank 2036	11,7	5,2 %
2,700 % Treasury Bills Kingdom of Spain 2048	11,2	5,0 %
2,350 % Government Bonds Kingdom of Spain 2033	7,3	3,3 %
1,500 % Bds Italian Republic 2025	4,5	2,0 %
2,600 % Kreditanstalt für Wiederaufbau Deutschland 2037	4,2	1,9 %

Chiffres-clés	Valeur de marché en millions de CHF	Part du volume total
Placements alternatifs	493,8	14,5 %
Catégories de placement		
Private Equity	224,4	6,6 %
Infrastructure	90,9	2,7 %
Insurance Linked Securities	120,7	3,5 %
Private Debt	57,7	1,7 %
Positions principales	Valeur de marché en millions de CHF	Part par catégorie de placement
Private Equity Suisse et Étranger	224,4	
Chargepoint Investment	19,2	8,6 %
PKRück AG	17,6	7,8 %
ResponsAbility Participations AG	13,4	6,0 %
PG Direct Equity 2016 L.P.	12,2	5,4 %
PG Emerging Markets 2011 L.P.	9,0	4,0 %
Divers placements alternatifs	269,4	
ILS Elementum Rothenthurm Fund LTD	22,3	8,3 %
ILS LGT ILO Fund	27,0	10,0 %
ILS Schroder All-ILS Fund Ltd.	22,0	8,2 %
ILS Leadenhall Cimetta Fund	18,8	7,0 %
ILS Leadenhall Life Fund	17,5	6,5 %

Chiffres-clés	Valeur de marché en millions de CHF	Part du volume total
Actions	997,3	29,3 %
Catégories de placement		
Actions Suisse	178,3	5,2 %
Actions Étranger (ex Suisse)	655,2	19,3 %
Actions Emerging Markets	163,8	4,8 %
Positions principales	Valeur de marché en millions de CHF	Part par catégorie de placement
Actions Suisse	178,3	
Roche	24,4	13,7 %
Novartis	23,4	13,1 %
Sika	7,1	4,0 %
UBS Group	6,9	3,9 %
LafargeHolcim	6,0	3,4 %
Actions Étranger	655,2	
Hong Kong Exchanges & Clearing	8,9	1,4 %
ASML	8,5	1,3 %
Intercontinental Exchange	8,5	1,3 %
Tokyo Electron	8,4	1,3 %
Oracle	8,3	1,3 %
Actions Emerging Markets	163,8	
UTI India Dynamic Equity Fund	13,3	8,1 %
Taiwan Semiconductor Manufacturing	11,0	6,7 %
Tencent Holdings	10,4	6,3 %
Meituan Dianping	4,3	2,6 %
Ping An Insurance	2,5	1,5 %

Chiffres-clés	Valeur de marché en millions de CHF	Part du volume total
Immobilier	713,3	21,0 %
Catégories de placement		
Immobilier Suisse	656,2	19,3 %
dont direct	538,4	15,8 %
dont indirect	117,8	3,5 %
Immobilier Étranger (indirect)	57,1	1,7 %
Positions principales	Valeur de marché en millions de CHF	Part par catégorie de placement
Suisse direct	538,4	
Conzett-Huber-Areal Zürich	55,9	8,5 %
Rüchlig-Areal Dietikon	48,5	7,4 %
Ceres Living Pratteln	42,1	6,4 %
Eichbergpark Hombrechtikon	33,7	5,1 %
Campus Brugg-Windisch	33,0	5,0 %
Suisse indirect	117,8	
Logis Suisse AG	37,3	5,7 %
UBS Property «Sima»	17,7	2,7 %
FIR Fonds Immobilier Romand	8,0	1,2 %
La Foncière	7,0	1,1 %
Patrimonium Swiss Real Estate Fund	7,0	1,1 %
Étranger (indirect)	57,1	
CS Real Estate Fund International	37,4	65,5 %
AFIAA Global Fund	19,5	34,2 %

La plupart des biens sont des immeubles d'habitation qui bénéficient d'emplacements attrayants. Leur durabilité est constamment contrôlée et améliorée. Les principales positions sont le site Conzett-Huber à Zurich et le site Rüchlig à Dietikon. La position principale des placements indirects est Logis Suisse SA, qui a pour objectif de créer des zones résidentielles équitables. Les placements indirects restants sont gérés en dehors de Nest.

Les placements alternatifs sont exposés à des risques de liquidité et de valorisation supérieurs à ceux des placements traditionnels. Leurs avantages sont une large diversification et l'accès à de nouvelles sources de rendement. Les investissements sont principalement réalisés sous forme collective et sont subdivisés en «Private Equity» et «Divers».

Le «Private Equity» est investi dans des sociétés non cotées en bourse. Les placements «Divers» concernent les titres assurantielles (insurance linked securities), la «Dettes privées» et l'«Infrastructure». Les titres assurantielles sont des titres émis par de grandes assurances qui permettent de transférer des risques majeurs (p. ex. ouragans) à des investisseurs en échange d'une prime de risque. Ils génèrent donc des rendements plus élevés lorsque les sinistres sont peu nombreux.

Les placements «Dettes privées» sont constitués de crédits non titrisés accordés à des entreprises, tandis que les placements «Infrastructure» portent essentiellement sur des projets et des sociétés dans le domaine de l'énergie renouvelable et de l'efficacité énergétique. La focalisation dans le domaine de l'infrastructure s'explique par les règles strictes concernant le développement durable, qui excluent notamment les investissements dans les autoroutes ou les aéroports. Pour une meilleure diversification, les investissements incluent ici également des placements forestiers («Timber»).

Conclusion

Nest réalise un rendement conforme au marché, malgré, voire de par son approche stricte et autonome de la durabilité et des restrictions qui y sont associées. Le rendement sur les dix dernières années s'établit à 4,84 %, ce qui est nettement supérieur à la moyenne des caisses de pension suisses. Une influence positive est en outre exercée sur la durabilité de l'économie. Certaines années, il faut cependant s'attendre à des écarts de rendement légèrement plus importants par rapport aux autres caisses de pension.

Nest se distingue donc non seulement par le bon rendement de ses placements, mais aussi par son approche globale et restrictive du développement durable.

Aujourd'hui, les thèmes de la durabilité portent sur les défis majeurs auxquels la communauté internationale est confrontée. Au niveau national, cela s'exprime par exemple à travers l'initiative pour le financement des armements, l'initiative pour des multinationales responsables et la loi sur le CO₂. Différents groupes d'intérêts se sont saisis de ces thèmes et les ont portés à la connaissance du public, et les investisseurs institutionnels tels que les caisses de pension sont désormais aussi contraints d'encourager et de financer des solutions.

En tête pour les placements durables, et pas seulement en Suisse

En tant que pionnière de l'investissement durable parmi les institutions de prévoyance suisses, Nest a plus de 38 ans d'expérience dans ce domaine. Qu'en est-il de la durabilité chez Nest et en quoi celle-ci se distingue-t-elle des autres caisses de pension qui investissent elles aussi dans le développement durable? Se pose en outre la question de savoir comment les investisseurs institutionnels doivent concrétiser au mieux la durabilité dans leur portefeuille de placements: par des exclusions ou par le dialogue avec les entreprises? Notre longue expérience nous incite à opter pour une combinaison de ces deux approches.

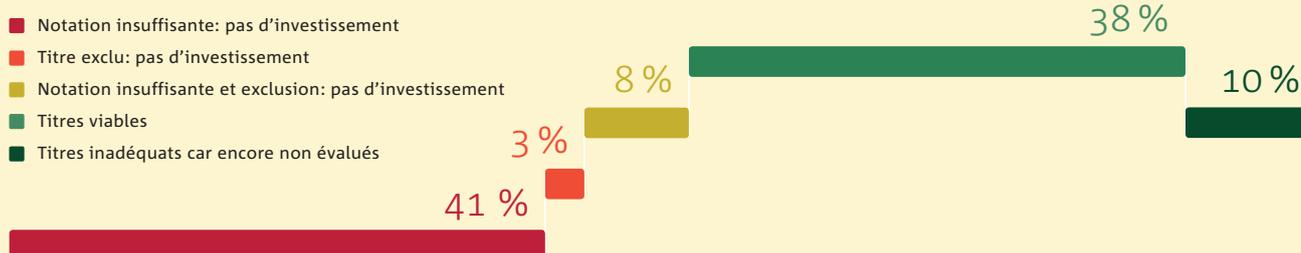
L'approche de Nest: une combinaison de sélection et d'engagement

Depuis sa création, Nest pratique une sélection rigoureuse des investissements éventuels afin de définir son univers de placement. Elle a en effet pour objectif de favoriser un développement durable de l'économie et de la société grâce à ses placements. Nest se distingue des autres investisseurs durables par son approche «best-in-service» et la délimitation stricte entre durabilité et gestion de fortune. Contrairement à la méthode «best-in-class», l'approche «best-in-service» compare les entreprises dans des secteurs de

services plus étendus, qui s'appuient sur les besoins de la société. Ainsi, dans le secteur des transports, les compagnies aériennes sont par exemple comparées à des constructeurs automobiles, des transports publics, etc. Il ressort de cette comparaison qu'aucune compagnie aérienne n'est éligible aux investissements. La durabilité indépendante écarte tout conflit d'intérêts dans la gestion de fortune. Contrairement aux portefeuilles durables typiques, il n'y a ainsi aucune position dans des entreprises non durables. La sélection fondée sur la durabilité est donc très stricte, et seuls 40 % du marché mondial des actions sont éligibles pour Nest. Les gestionnaires de fortune doivent ensuite choisir les positions du portefeuille dans cet univers.

Parallèlement à cette approche sélective, Nest entretient également un dialogue avec la direction des entreprises, que l'on appelle «engagement». Nest poursuit ainsi deux objectifs. D'une part, elle peut exercer une pression sur les entreprises impliquées dans des activités controversées. Pour des investisseurs responsables, la recherche du dialogue constitue une évidence afin d'encourager la durabilité dans les entreprises. D'autre part, cet engagement vise aussi à étendre l'univers de placement compatible avec Nest. L'engagement représente donc un complément idéal à notre méthode de sélection. Nest a en effet la possibilité unique d'observer les conséquences de l'engagement dans le portefeuille. L'enga-

Sélectivité résultant de l'approche Nest



gement dans les actions suisses repose par exemple sur les données de l'analyse de durabilité, qui intègre aussi les controverses et permet ainsi un engagement efficient. Sur les marchés privés, les engagements sont au moins aussi pertinents, car l'investissement dans des catégories de placement telles que le Private Equity et les infrastructures s'étend souvent sur de nombreuses années. Les gestionnaires de fortune sont alors sensibilisés au développement durable. Nest a délibérément sélectionné des gestionnaires de fortune qui influent sur les entreprises du portefeuille afin d'améliorer leur performance en matière de développement durable. Soulignons le fait que Nest examine chaque année les activités controversées des entreprises en portefeuille, ceci afin de pouvoir enclencher des processus d'engagement avec les gestionnaires de fortune concernés en cas d'incidents graves.

Analyse comparative de Nest sur les questions actuelles de durabilité: en quoi l'approche de Nest est-elle convaincante sur les questions actuelles de durabilité?

Les armes comme critère d'exclusion

Les critères d'exclusion, c'est-à-dire l'éviction des branches non éthiques constituent la solution la plus ancienne pour concrétiser la durabilité dans les placements. Dès le XVII^e siècle, des investisseurs ont exclu les branches alcool, jeux d'argent et tabac. Parallèlement à ces exclusions fondées sur des valeurs, il en existe aussi basées sur des normes. Les entreprises qui enfreignent les conventions internationales reconnues, par exemple la convention d'Oslo sur les armes sont exclues. Actuellement, un groupe d'acteurs du marché financier exige que les actions des fabricants d'armes controversées comme les bombes

à fragmentation soient exclues des indices boursiers. Cette initiative se base sur les recommandations d'exclusion de l'Association suisse pour des investissements responsables (ASIR). L'ASIR regroupe de grandes institutions publiques désireuses de promouvoir la durabilité dans les investissements. Sa liste d'exclusion des armes ne comprend que 21 titres du marché mondial des actions.

L'armement ne peut pas s'inscrire dans une économie et une société durables

Dès sa création en 1983, Nest a défini des critères d'exclusion exhaustifs qui constituent encore à ce jour une composante essentielle du règlement de placement et une priorité en matière d'investissement. Dans une perspective éthique et écologique, il existe ainsi des secteurs et des pratiques qui ne devraient pas exister au sein d'une économie durable. Il s'agit notamment des pratiques contraires aux droits de l'homme (travail des enfants et travail forcé), du non-respect des règles de base et des principes démocratiques (régimes autoritaires) ou encore des risques majeurs pour l'environnement et la société (p. ex. armement). Nest a procédé à une sélection rigoureuse de critères d'exclusion afin de ne pas soutenir ces branches non durables de l'économie. La liste exhaustive des exclusions est ancrée dans le règlement de placement. Le critère d'exclusion «armes» est ainsi beaucoup plus étendu chez Nest que le seul consensus pour des placements durables concernant les armes controversées. Nous excluons 119 titres, parmi lesquels ne figurent pas uniquement les fabricants, mais aussi des fournisseurs de services, des négociants, etc.

Changement climatique et objectifs de réduction des émissions

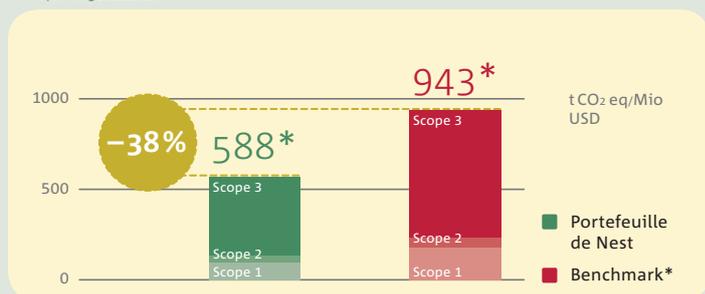
Le climat représente aujourd'hui le sujet principal du développement durable. Il s'agit en priorité de ralentir le réchauffement climatique et d'atteindre l'objectif des 2 degrés. Une alliance d'investisseurs a ainsi

Exclusion des armes



Rapport sur les émissions de CO₂

à partir du 31.12.2020



été créée. Elle regroupe de gros investisseurs mondiaux tels que des assurances ou des caisses de pension qui s'engagent à constituer des portefeuilles de placements neutres «net zéro carbone» au plan climatique et alignés sur les objectifs politiques de la communauté internationale.

Nos placements sont respectueux de l'environnement et compatibles «net zéro carbone».

Alors que d'autres investisseurs s'engagent aujourd'hui à se retirer des énergies fossiles, nous n'avons encore jamais investi dans ce type d'énergies grâce à notre approche «best-in-service». Comme indiqué précédemment, notre analyse de durabilité compare toutes les activités d'un secteur de services qui couvre un besoin fondamental de la société comme l'énergie. Les énergies renouvelables sont ainsi comparées aux énergies fossiles. Par conséquent, les énergies fossiles ont peu de chance d'être jugées compatibles aux investissements. Notre rapport sur les émissions de CO₂ liées aux actions montre que l'empreinte carbone de notre portefeuille a toujours été inférieure à celle de l'indice de référence usuel. En plus des émissions directes, celles générées par la fabrication, la sous-traitance, l'usage et l'élimination (scope 3) dans tous les secteurs économiques sont également prises en compte. L'analyse montre que les produits ou les services ne peuvent pas être consommés sans émissions de CO₂.

Depuis le début du millénaire, Nest favorise par ailleurs les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique de manière ciblée grâce à ses placements sur le marché privé. Ainsi, Nest s'est indirectement engagée à réduire les dommages sur l'environnement et le climat bien avant que des objectifs climatiques mondiaux ne soient fixés.

En plus de la réduction des émissions de CO₂ dans les placements cotés et de la promotion ciblée des projets respectueux du climat dans les placements sur

le marché privé, la démarche «net zéro carbone» exige également des actionnaires qu'ils assument leurs responsabilités en s'engageant sur des thèmes liés au climat. Cela fait déjà partie de l'approche de Nest en matière de durabilité: les entreprises sont résolument sensibilisées aux thèmes importants pour le climat. Nest veut même appliquer cette approche à toutes les catégories de placements, et pas uniquement sur les marchés des actions cotées. Nest a ainsi cosigné différentes initiatives qui s'engagent de manière ciblée en faveur du climat (p. ex. Climate Action 100+). À l'origine, les 100 plus grandes entreprises émettrices de CO₂ étaient ciblées. Mais aujourd'hui, ce nombre a déjà augmenté. L'une des exigences requises est la réduction des émissions de CO₂ produites par les entreprises. Chez Nest, nous avons même l'ambition d'adopter l'approche de l'engagement dans toutes les catégories de placement, et pas uniquement sur les marchés des actions cotées.

Effets de l'approche de Nest en matière de durabilité

Exemple des actions suisses: fuite de protoxyde d'azote dans l'usine Lonza à Viège

En octobre 2020, le magazine du «Tages-Anzeiger» a publié un article qui révélait qu'une seule usine de Lonza à Viège générait 1% des émissions annuelles de gaz à effet de serre (GES) en Suisse. La direction du groupe Lonza semblait connaître ce problème depuis 2018 déjà. Pourtant, l'installation d'un catalyseur qui neutraliserait jusqu'à 98% des émissions était prévue pour la fin 2021 seulement. Entre-temps, l'usine doit rester en service. A l'époque de cette controverse, Nest investissait dans Lonza.

La notation de durabilité de Nest évalue les activités controversées, notamment en fonction de la gravité et de l'irréversibilité, de l'étendue et des dommages subséquents éventuels, mais aussi de la réac-

Initiative «Climate Action 100+»: entreprises ciblées par secteur



39
Sociétés pétrolières et gazières



23
Sociétés minières et métallurgiques



31
Sociétés de services publics



26
Sociétés industrielles



26
Sociétés de transports



14
Entreprises de biens de consommation

Plus d'informations (anglais): www.climateaction100.org/wp-content/uploads/2020/12/CA100-Progress-Report.pdf

tion de l'entreprise concernée. Selon l'évaluation, la notation en matière de durabilité baisse plus ou moins fortement. Dans le cas de Lonza, la déduction due à cet incident a suffi pour que la note dans la partie notation environnementale baisse en dessous de la moyenne. L'entreprise n'est donc plus éligible pour Nest. Le gestionnaire de fortune compétent a ainsi dû liquider la position détenue.

Parallèlement, le «Pool Responsible Shareholder Group» (RSG) dont Nest est membre actif est entré en matière sur la controverse. Le RSG a ainsi contacté Lonza et mené des entretiens constructifs. Cet engagement se fonde sur les mêmes données sous-jacentes que notre analyse de durabilité. Les analystes connaissent les forces, mais aussi les faiblesses de l'entreprise et peuvent ainsi engager un dialogue ciblé avec les dirigeants pour leur soumettre des propositions d'amélioration. Les actions futures de Lonza se refléteront dans cette analyse. Potentiellement, il pourrait de nouveau y avoir un changement de statut en termes d'investissement.

Grâce à ce processus bilatéral, Nest peut s'assurer que les avoirs des destinataires sont investis conformément aux principes de durabilité et encourager activement le changement en direction d'une économie plus durable.

Exemple du Private Equity: investissements avec «New Forests» pour la reforestation

Nest est en mesure d'apporter un soutien beaucoup plus ciblé et focalisé sur les projets durables dans des catégories de placement non cotées telles que le Private Equity et les infrastructures. Depuis plus de dix ans, Nest se focalise ainsi sur les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique.

New Forests, un des nombreux projets porteurs du portefeuille de Nest

New Forests est un gestionnaire de fortune qui investit dans des terrains, une exploitation forestière durable et la préservation des forêts.



Photo: New Forests

La préservation des forêts devient rentable grâce à des projets de compensation du CO₂. Cela signifie que, si une personne ou une entreprise souhaite compenser ses émissions de CO₂, elle peut acheter un certificat qui atteste qu'une certaine surface de terrain sera reboisée en contrepartie. Un autre effet positif réside dans la promotion de la biodiversité induite par la surface croissante des forêts et dans le stockage de grandes quantités de CO₂. Selon ses propres indications, New Forests capture plus de 135 millions de tonnes de CO₂ dans ses forêts.

Les projets d'exploitation forestière de New Forests sont déjà certifiés par une tierce partie ou en passe de l'être (par exemple FSC). Ces labels définissent des normes écologiques, mais contrôlent aussi la gestion du personnel. New Forests participe en outre à différentes initiatives visant à instaurer des normes écologiques et sociales. L'une d'entre elles est le «Finance for Biodiversity Pledge» (engagement en faveur de la biodiversité). Dans ce cadre, New Forests suit par exemple les populations d'oiseaux et leur diversité dans ses forêts en Australie, ou encore l'évolution des ours malais en Indonésie. New Forests est ainsi un précurseur dans ce secteur et représente pour Nest un investissement attrayant dans un monde ouvert au développement durable.

Processus Nest





Tel. +41 44 444 35 55
Fax +41 44 444 35 35
www.bdo.ch

BDO AG
Schiffbaustrasse 2
8031 Zürich

An den Stiftungsrat der

Nest Sammelstiftung

Molkenstrasse 21
8004 Zürich

**Bericht der Revisionsstelle
zur Jahresrechnung 2020**

(umfassend die Zeitperiode vom 1.1. - 31.12.2020)

15. Juni 2021
1703.2755 / 2112.6320 / MFR / CHS

BDO AG, mit Hauptsitz in Zürich, ist die unabhängige, rechtlich selbstständige Schweizer Mitgliedsfirma des internationalen BDO Netzwerkes.



Tel. +41 44 444 35 55
Fax +41 44 444 35 35
www.bdo.ch

BDO AG
Schiffbaustrasse 2
8031 Zürich

BERICHT DER REVISIONSSTELLE

An den Stiftungsrat der Nest Sammelstiftung, Zürich

Bericht der Revisionsstelle zur Jahresrechnung

Als Revisionsstelle haben wir die beiliegende Jahresrechnung der Nest Sammelstiftung, bestehend aus Bilanz, Betriebsrechnung und Anhang für das am 31. Dezember 2020 abgeschlossene Geschäftsjahr geprüft.

Verantwortung des Stiftungsrates

Der Stiftungsrat ist für die Aufstellung der Jahresrechnung in Übereinstimmung mit den gesetzlichen Vorschriften, der Stiftungsurkunde und den Reglementen verantwortlich. Diese Verantwortung beinhaltet die Ausgestaltung, Implementierung und Aufrechterhaltung einer internen Kontrolle mit Bezug auf die Aufstellung einer Jahresrechnung, die frei von wesentlichen falschen Angaben als Folge von Verstössen oder Irrtümern ist. Darüber hinaus ist der Stiftungsrat für die Auswahl und die Anwendung sachgemässer Rechnungslegungsmethoden sowie die Vornahme angemessener Schätzungen verantwortlich.

Verantwortung des Experten für berufliche Vorsorge

Für die Prüfung bestimmt der Stiftungsrat neben der Revisionsstelle einen Experten für berufliche Vorsorge. Dieser prüft periodisch, ob die Vorsorgeeinrichtung Sicherheit dafür bietet, dass sie ihre Verpflichtungen erfüllen kann und ob die reglementarischen versicherungstechnischen Bestimmungen über die Leistungen und die Finanzierung den gesetzlichen Vorschriften entsprechen. Für die für versicherungstechnische Risiken notwendigen Rückstellungen ist der aktuelle Bericht des Experten für berufliche Vorsorge nach Art. 52e Absatz 1 BVG in Verbindung mit Art. 48 BVV 2 massgebend.

Verantwortung der Revisionsstelle

Unsere Verantwortung ist es, aufgrund unserer Prüfung ein Prüfungsurteil über die Jahresrechnung abzugeben. Wir haben unsere Prüfung in Übereinstimmung mit dem schweizerischen Gesetz und den Schweizer Prüfungsstandards vorgenommen. Nach diesen Standards haben wir die Prüfung so zu planen und durchzuführen, dass wir hinreichende Sicherheit gewinnen, ob die Jahresrechnung frei von wesentlichen falschen Angaben ist.

Eine Prüfung beinhaltet die Durchführung von Prüfungshandlungen zur Erlangung von Prüfungsnachweisen für die in der Jahresrechnung enthaltenen Wertansätze und sonstigen Angaben. Die Auswahl der Prüfungshandlungen liegt im pflichtgemässen Ermessen des Prüfers. Dies schliesst eine Beurteilung der Risiken wesentlicher falscher Angaben in der Jahresrechnung als Folge von Verstössen oder Irrtümern ein. Bei der Beurteilung dieser Risiken berücksichtigt der Prüfer die interne Kontrolle, soweit diese für die Aufstellung der Jahresrechnung von Bedeutung ist, um die den Umständen entsprechenden Prüfungshandlungen festzulegen, nicht aber um ein Prüfungsurteil über die Wirksamkeit der internen Kontrolle abzugeben. Die Prüfung umfasst zudem die Beurteilung der Angemessenheit der angewandten Rechnungslegungsmethoden, der Plausibilität der vorgenommenen Schätzungen sowie eine Würdigung der Gesamtdarstellung der Jahresrechnung. Wir sind der Auffassung, dass die von uns erlangten Prüfungsnachweise eine ausreichende und angemessene Grundlage für unser Prüfungsurteil bilden.

Prüfungsurteil

Nach unserer Beurteilung entspricht die Jahresrechnung für das am 31. Dezember 2020 abgeschlossene Geschäftsjahr dem schweizerischen Gesetz, der Stiftungsurkunde und den Reglementen.

Sonstiger Sachverhalt

Die Jahresrechnung der Nest Sammelstiftung für das am 31. Dezember 2019 abgeschlossene Geschäftsjahr wurde von einer anderen Revisionsstelle geprüft, die am 23. Juni 2020 ein nicht modifiziertes Prüfungsurteil zu diesem Abschluss abgegeben hat.



Berichterstattung aufgrund weiterer gesetzlicher und anderer Vorschriften

Wir bestätigen, dass wir die gesetzlichen Anforderungen an die Zulassung (Art. 52b BVG) und die Unabhängigkeit (Art. 34 BVV 2) erfüllen und keine mit unserer Unabhängigkeit nicht vereinbaren Sachverhalte vorliegen.

Ferner haben wir die weiteren in Art. 52c Abs.1 BVG und Art. 35 BVV 2 vorgeschriebenen Prüfungen vorgenommen. Der Stiftungsrat ist für die Erfüllung der gesetzlichen Aufgaben und die Umsetzung der statutarischen und reglementarischen Bestimmungen zur Organisation, zur Geschäftsführung und zur Vermögensanlage verantwortlich.

Wir haben geprüft, ob

- die Organisation und die Geschäftsführung den gesetzlichen und reglementarischen Bestimmungen entsprechen und ob eine der Grösse und Komplexität angemessene interne Kontrolle existiert;
- die Vermögensanlage den gesetzlichen und reglementarischen Bestimmungen entspricht;
- die Alterskonten den gesetzlichen Vorschriften entsprechen;
- die Vorkehrungen zur Sicherstellung der Loyalität in der Vermögensverwaltung getroffen wurden und die Einhaltung der Loyalitätspflichten sowie die Offenlegung der Interessenverbindungen durch das oberste Organ hinreichend kontrolliert wird;
- die Überschussbeteiligungen aus Versicherungsverträgen in Übereinstimmung mit den gesetzlichen und reglementarischen Bestimmungen verwendet wurden;
- die vom Gesetz verlangten Angaben und Meldungen an die Aufsichtsbehörde gemacht wurden;
- in den offen gelegten Rechtsgeschäften mit Nahestehenden die Interessen der Vorsorgeeinrichtung gewahrt sind.

Wir bestätigen, dass die diesbezüglichen anwendbaren gesetzlichen, statutarischen und reglementarischen Vorschriften eingehalten sind.

Wir empfehlen, die vorliegende Jahresrechnung zu genehmigen.

Zürich, 15. Juni 2021

BDO AG

Marcel Frick
Leitender Revisor
Zugelassener Revisionsexperte

Christian Schärer
Zugelassener Revisionsexperte

Beilagen
Jahresrechnung bestehend aus Bilanz, Betriebsrechnung und Anhang

Comptes annuels 2020

Bilan au 31 décembre 2020

Actif

	Annexe	2020 CHF	2019 CHF
Liquidités		137 581 045.89	168 514 363.55
Créances sur cotisations de primes		20 196 053.90	23 610 906.09
Autres créances	7.1	31 104 952.30	33 006 941.48
Prêts obligataires et autres placements financiers		1 100 603 590.69	942 479 464.92
Prêts garantis par gages immobiliers		73 709 839.61	74 525 296.10
Autres prêts		0.00	96 357.70
Immeubles et parts de fonds de valeurs immobilières	6.3.1	750 617 093.69	778 114 039.62
Actions et titres similaires ou participations		1 272 750 284.84	1 128 021 634.15
Placements dans les entreprises affiliées	6.3	15 687 729.20	16 082 590.00
Mobilier et informatique		1 350 399.00	1 736 742.00
Placements	6.3	3 403 600 989.12	3 166 188 335.61
Compte de régularisation actif		1 631 976.18	716 139.73
Total de l'actif		3 405 232 965.30	3 166 904 475.34

Passif

	Annexe	2020 CHF	2019 CHF
Prestations de libre passage et rentes		49 619 401.38	48 783 292.84
Autres dettes	7.2	7 559 738.92	15 464 299.46
Dettes		57 179 140.30	64 247 592.30
Compte de régularisation passif		4 714 155.58	2 583 549.32
Réserves de cotisations de l'employeur (RCE)/div. Fonds	6.7	26 179 491.91	25 088 190.83
Provisions non techniques	3.4	20 458 695.00	13 880 000.00
Capital de prévoyance personnes assurées actives	5.2	2 041 000 249.45	1 962 872 296.75
Capital de prévoyance bénéficiaires de rente	5.4	789 652 421.00	679 491 420.00
Provisions techniques	5.7	130 542 726.00	125 335 300.00
Capitaux de prévoyance et provisions techniques		2 961 195 396.45	2 767 699 016.75
Réserve de fluctuation de valeurs	6.2	335 506 086.06	293 406 126.14
Fonds libres		0.00	0.00
Total du passif		3 405 232 965.30	3 166 904 475.34

Comptes annuels 2020

Compte d'exploitation 2020

	Annexe	2020 CHF	2019 CHF
Cotisations des employé-e-s		78 200 934.95	73 863 735.50
Cotisations de l'employeur		94 587 969.05	89 810 792.40
Prélèvement sur les réserves de cotisations de l'employeur (RCE) pour le financement des cotisations		- 8 467 648.20	- 5 038 576.20
Primes uniques et rachats		20 706 840.38	21 250 020.00
Apports aux réserves de cotisations de l'employeur (RCE)/fonds divers		9 558 949.28	5 544 409.94
Subsides du fonds de garantie		1 672 153.77	1 430 534.64
Cotisations et apports ordinaires et autres		196 259 199.23	186 860 916.28
Apports de libre passage		200 137 733.40	224 135 939.00
Remboursement de versements anticipés EPL/divorce		4 397 329.99	6 600 477.60
Prestations d'entrée		204 535 063.39	230 736 416.60
Apports provenant de cotisations et prestations d'entrée		400 794 262.62	417 597 332.88
Rentes de vieillesse		- 32 459 435.85	- 28 031 557.65
Rentes de survivant-e-s		- 2 072 128.15	- 2 125 895.70
Rentes d'invalidité		- 4 292 519.31	- 4 171 482.60
Prestations en capital à la retraite		- 26 812 473.15	- 25 454 191.95
Prestations en capital au décès et à l'invalidité		- 3 223 639.20	- 6 959 625.20
Prestations réglementaires		- 68 860 195.66	- 66 742 753.10
Prestations de libre passage en cas de sortie		- 188 773 350.53	- 170 943 797.45
Versements anticipés EPL/divorce		- 7 330 121.65	- 6 507 884.50
Prestations de sortie		- 196 103 472.18	- 177 451 681.95
Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés		- 264 963 667.84	- 244 194 435.05
Constitution de capitaux de prévoyance personnes assurées actives		- 371 261 555.08	- 390 320 034.15
Constitution de capitaux de prévoyance bénéficiaires de rente		- 113 723 279.85	- 97 659 907.60
Constitution de provisions techniques		- 657 889.00	- 49 126 546.00
Rémunération du capital épargne		- 28 458 642.40	- 35 703 672.50
Constitution de réserves de cotisations de l'employeur (RCE)/fonds divers		- 9 558 949.28	- 5 533 033.94
Constitution de capitaux de prévoyance, provisions techniques et RCE		- 523 660 315.61	- 578 343 194.19
Dissolution de capitaux de prévoyance personnes assurées actives		196 103 265.62	177 451 681.95
Dissolution de capitaux de prévoyance bénéficiaires de rente		128 821 103.76	85 072 516.12
Prélèvement sur les réserves de cotisations de l'employeur pour le financement des cotisations		8 467 648.20	5 038 576.20
Dissolutions de capitaux de prévoyance, provisions techniques et RCE		333 392 017.58	267 562 774.27
Prestations d'assurance		12 004 745.40	13 030 019.10
Produits de prestations d'assurance		12 004 745.40	13 030 019.10
Primes d'assurance	5.1	- 16 630 596.00	- 14 759 066.90
Résultat du risque provenant de la réassurance		- 6 916 817.00	- 2 976 476.00
Cotisations au fonds de garantie		- 1 109 475.10	- 1 050 557.02
Charges d'assurance		- 24 656 888.10	- 18 786 099.92
Résultat net de l'activité d'assurance		- 67 089 845.95	- 143 133 602.91

	Annexe	2020 CHF	2019 CHF
Résultat liquidités		- 551 374.99	- 641 882.68
Intérêts moratoires sur prestations de libre passage		- 341 084.70	- 355 569.39
Résultat prêts obligataires et autres placements financiers		- 165 689 706.97	29 167 861.96
Résultat prêts garantis par gages immobiliers		613 693.71	722 173.50
Résultat autres prêts		17 176.68	23 664.52
Résultat immeubles et parts de fonds de valeurs immobilières		24 862 681.73	67 599 106.68
Résultat actions et titres similaires ou participations		279 367 063.72	167 424 993.15
Frais administratifs des placements	6.5	- 20 801 392.13	- 20 572 775.02
Résultat net des placements		117 477 057.05	243 367 572.72
Autres produits		2 914.77	1 824.49
Autres frais		- 25 405.19	- 105 255.64
Frais d'administration		- 4 911 716.59	- 4 829 806.69
Frais de marketing et de publicité		- 1 016 335.15	- 1 060 790.55
Organe de révision et expert		- 111 989.92	- 147 538.02
Autorité de surveillance		- 42 229.70	- 37 350.70
Activités de courtage		- 2 182 489.40	- 2 233 722.80
Frais d'administration		- 8 264 760.76	- 8 309 208.76
Résultat avant modification de la réserve de fluctuation de valeurs		42 099 959.92	91 821 329.90
Modification de la réserve de fluctuation de valeurs*	6.2	- 42 099 959.92	- 91 821 329.90
Excédent des produits (+) / charges (-)		0.00	0.00

* Modification négative = augmentation.

1. Principes de base et organisation

1.1 Indications générales

Forme juridique et but

Nest Fondation collective a été créée le 3 mars 1983 et a son siège à Zurich. Elle a la forme juridique d'une fondation au sens de l'article 80 ss. CC.

La Fondation a pour but la prévoyance professionnelle pour les employées et employés des entreprises affiliées ainsi que de leurs survivantes et survivants par le versement de prestations de retraite, d'invalidité et de décès. Pour éviter les situations de détresse, elle prévoit aussi des prestations facultatives. Chaque entreprise affiliée constitue une institution de prévoyance disposant de son propre plan de prévoyance.

Enregistrement LPP et fonds de garantie

L'Autorité de surveillance LPP et des fondations du canton de Zurich est responsable de Nest Fondation collective. Celle-ci intervient au niveau de l'application de la loi (LPP) et des ordonnances et édicates, si nécessaire, les directives correspondantes.

La Fondation est inscrite pour la réalisation de la prévoyance obligatoire conformément à la LPP dans le registre de la prévoyance professionnelle sous le numéro ZH.1430. Elle paie des cotisations au fonds de garantie LPP.

Acte de fondation et règlements

Acte de fondation – *valable à partir de sept. 2014*
Règlement intérieur – *valable à partir de août 2020*
Règlement de prévoyance – *val. à partir de janv. 2018*
Règlement relatif aux provisions – *val. à p. de juin 2020*
Règlement de liquidation partielle et totale – *valable à partir de janv. 2012*
Règlement sur l'encouragement à la propriété du logement au moyen de la prévoyance professionnelle (EPL) – *valable à partir de janv. 2013*
Directives sur le versement de prestations discrétionnaires – *valable à partir de janv. 2012*
Règlement de placement – *val. à partir de janv. 2020*

Organes

Les organes de la Fondation sont l'Assemblée des délégué-e-s (AD), les Commissions de prévoyance du personnel (CPP) des institutions de prévoyance ainsi que le Conseil de fondation (CF). L'Assemblée des délégué-e-s est composée de représentantes et représentants des institutions de prévoyance en fonction des sommes salariales assurées. Elle élit le Conseil de fondation. Le Conseil de fondation dirige la Fondation et la représente à l'extérieur. Il décide des modifications du règlement de prestations qui concernent la Fondation dans son ensemble ainsi que des modifications de l'organisation de la Fondation et les remet si possible à

l'AD, pour consultation. En outre, il est responsable des modifications du règlement de placement.

Les CPP sont responsables des dispositions réglementaires et de leur application au niveau des institutions de prévoyance. L'AD, le CF et les CPP sont constitués de manière paritaire.

Membres du Conseil de fondation/ Droit à la signature

Jeannette Leuch (RE), MBA, partenaire
Invalue AG, Saint-Gall, Présidente du Conseil
Mandat exercé depuis 2019, élue jusqu'en 2022

Peter Beriger (RE), D^r ès sciences économiques
Mandat exercé depuis 2019, élu jusqu'en 2022

Marcel Brenn (RP), licencié en droit
Mandat exercé depuis 1999, élu jusqu'en 2022

Christoph Curtius (RP), lic. oec. HSG
PKRück AG, Vaduz
Mandat exercé depuis 2015, élu jusqu'en 2022

Stefan Dobler (RE), comptable avec brevet fédéral
Bauquip AG, Spreitenbach
Mandat exercé depuis 2010, élu jusqu'en 2022

Dina Raewel (RP), licenciée en droit LL. M.
Raewel Advokatur, Zurich
Mandat exercé depuis 2014, élue jusqu'en 2022

Mauro Vignali (RP), lic. phil I
Vignali Management Development AG, Zurich
Mandat exercé depuis 2011, élu jusqu'en 2022

Beatrice Zwicky (RE), licenciée en sciences économiques
Conseil d'entreprise, Zollikon
Mandat exercé depuis 2010, élue jusqu'en 2022

(RE) Représentant-e des employeurs-euses
(RP) Représentant-e du personnel

Droit à la signature des membres du Conseil de fondation:
collectivement à deux

Organe de révision

BDO SA, Zurich, Marcel Frick, auditeur diplômé

Expert en prévoyance professionnelle

Partenaire contractuel: DEPREZ Experten AG, Zurich
Expert en charge: Christoph Furrer, expert en caisses de pensions diplômé

Autorité de surveillance

BVG- und Stiftungsaufsicht des Kantons Zürich (BVS)

Direction Thorsten Buchert

Bureaux

Nest Sammelstiftung, Molkenstrasse 21, 8004 Zurich
T 044 444 57 57, www.nest-info.ch

Nest Fondation collective, 10, rue de Berne
1201 Genève, T 022 345 07 77, www.nest-info.ch

1.2 Entreprises affiliées

	2020	2019
Nombre d'entreprises au 1 ^{er} janvier	3 491	3 301
Nouvelles affiliations	263	312
Contrats dissous	137	122
dont résiliations	23	24
Nombre d'entreprises au 31 décembre	3 617	3 491

1.3 Nombre d'entreprises d'après le nombre d'assuré-e-s

Nombre d'assuré-e-s par entreprise	Nombre d'entreprises	Nombre d'assuré-e-s
1	1 317	1 317
2	638	1 276
3 à 5	720	2 749
6 à 10	482	3 674
11 à 20	252	3 696
21 à 50	124	3 828
51 à 100	57	3 876
plus de 100	27	4 459
Total	3 617	24 875

2. Personnes assurées actives et bénéficiaires de rente

2.1 Personnes assurées actives

	Hommes	Femmes	Total	Année précédente	Variation
1 ^{er} janvier 2020	11 916	12 146	24 062	22 226	8,3%
Entrées	2 734	3 303	6 037	6 403	-5,7%
Sorties et cas d'invalidité*	2 301	2 563	4 864	4 211	15,5%
Décès	5	10	15	15	0,0%
Retraites	162	183	345	341	1,2%
Sorties, total	2 468	2 756	5 224	4 567	14,4%
État au 31 décembre 2020	12 182	12 693	24 875	24 062	3,4%
Assuré-e-s en 2020, y compris les sortant-e-s	14 650	15 449	30 099	28 629	5,1%

* Une partie des cas d'invalidité ne peut pas encore être identifiée comme telle en raison des délais d'attente.

Les nombreuses entrées en 2020 sont surtout dues aux nouvelles affiliations de 263 entreprises.

La sortie d'entreprise la plus importante en 2020 a totalisé 27 personnes assurées. Les conditions selon l'art. 1 du règlement de liquidation partielle et totale n'ont ainsi pas été remplies, que ce soit au niveau de la Fondation ou de l'institution de prévoyance.

2.2 Bénéficiaires de rente

	Rentes de vieillesse	Rentes de partenaires	Rentes d'invalidité	Rentes d'enfants/ d'orphelin	Total
Effectif au 1.1.2020	1 691	211	342	180	2 424
Entrées	191	28	80	77	376
Passage d'une rente d'invalidité à une rente de vieillesse	49	0	-49	0	0
Décès	-47	0	-11	0	-58
Droits à la rente éteints	0	-4	-17	-60	-81
Effectif au 1.1.2021	1 884	235	345	197	2 661

2.3 Autres indications statistiques

	2020 Nombre	2019 Nombre	2020 CHF	2019 CHF
Retraits pour la propriété du logement	66	75	4 882 767	4 526 902
Remboursements pour la propriété du logement	40	42	1 496 131	2 028 879
Transferts à la suite de divorce	43	40	2 447 355	1 980 983
Versements à la suite de divorce	35	49	2 901 199	4 571 598
Rachats	779	757	20 706 840	21 250 020
Nouvelles mises en gage	17	15		

3. Nature de l'application du but

3.1 Explication des plans de prévoyance

Les plans sont définis pour chaque institution de prévoyance. Il s'agit aussi bien de plans minimaux LPP que de solutions enveloppantes.

3.2 Financement/méthodes de financement

La répartition des primes entre le personnel et les employeurs peut être réglée à l'intérieur d'une institution de prévoyance. La part de l'employeur ne doit pas être inférieure à 50%.

3.3 Cotisations

	2020 CHF	2019 CHF
Primes d'épargne employeurs	79 530 916	75 322 773
dont réserves de cotisations de l'employeur (RCE)	-6 996 006	-4 159 726
Primes d'épargne employé-e-s	65 075 799	61 343 950
Total primes d'épargne	137 610 708	132 506 997
Primes de risque employeurs	13 234 459	12 497 609
dont réserves de cotisations de l'employeur (RCE)	-1 164 181	-690 185
Primes de risque employé-e-s	10 235 066	9 667 631
Total primes de risque	22 305 344	21 475 055
Cotisations aux frais d'administration employeur	3 495 236	3 416 276
dont réserves de cotisations de l'employeur (RCE)	-307 461	-188 665
Cotisations aux frais d'administration employé-e-s	2 890 071	2 852 155
Total cotisations aux frais d'administration	6 077 846	6 079 766

3.4 Provisions non techniques

	2020 CHF	2019 CHF
Provisions non techniques	20 458 695	13 880 000
Positions qu'elles comportent		
Ajustement de valeurs Créances sur avoirs de primes	100 000	100 000
Impôts latents sur gains immobiliers	20 358 695	13 780 000

En outre, des impôts latents sur les gains immobiliers ont été pris en compte selon le principe de précaution pour les biens immobiliers en portefeuille. Une durée de détention de 10 ans a ici été prise en considération.

3.4.1 Ajustement de valeurs Créances sur avoirs de primes

	2020 CHF	2019 CHF
Contributions dues au 31 décembre ou avant, qui n'ont pas encore été payées à la fin mars	116 611	101 241
Procédure de sommation spécifique à la caisse	41 764	12 050
Employeurs mis en poursuite	38 349	71 794
Employeurs en faillite ou procédure de sursis concordataire	0	0
Prestations d'insolvabilité demandées auprès du fonds de garantie	20 360	17 397
Autres impayés (contrats de vente par acomptes, plans de paiement)	16 138	0
Nombre d'employeurs retardataires	36	22

Il existe une provision non technique de CHF 100 000 qui sert à combler les pertes subies par des entreprises affiliées devenues insolubles.

3.5 Compte courant des entreprises affiliées

	2020	2019
Versements anticipés	323 215	1 008 664
Nombre d'entreprises	62	258

3.6 Rémunération des comptes des institutions de prévoyance

	2020	2019
Compte courant	0,00%	0,00%
Réserves de cotisations de l'employeur (RCE)	0,00%	0,00%

4. Principes d'évaluation et de présentation des comptes, permanence

4.1 Confirmation sur la présentation des comptes selon Swiss GAAP RPC 26

L'exercice de Nest Fondation collective se composant du bilan, du compte d'exploitation et de l'annexe a été établi selon la norme Swiss GAAP RPC 26, afin de présenter aux destinataires une situation correcte de la fortune, des finances et des gains correspondant aux conditions réelles.

4.2 Principes comptables et d'évaluation

La comptabilité, l'établissement du bilan et l'évaluation se font selon les dispositions du code des obligations (CO) et de la LPP (OPP2). La clôture de l'exercice se fait le 31 décembre de chaque année.

Pour établir les comptes annuels, les principes d'évaluation suivants sont appliqués:

Position	Évaluation
Liquidités, créances, prêt	Valeur nominale/valeur du cours
Titres	Valeur du cours
Immobilier	Valeur vénale évaluée par l'expert externe au moyen de la méthode DCF («Mark-to-Model»)
Private Equity, Infrastructure, Insurance Linked Securities, Private Debt	Valeur marchande ou valeur de marché selon le réviseur externe («Mark-to-Model»)
Capitaux de prévoyance et provisions techniques	Les bases techniques VZ 2015 (table générationnelle) sont utilisées avec un taux d'intérêt technique de 1,75 %.

4.3 Modification des principes comptables, d'évaluation et de présentation des comptes

Aucune modification n'a été opérée dans les principes d'évaluation. La présentation des comptes se fait selon la norme Swiss GAAP RPC 26.

4.4 Évaluation de biens immobiliers

La valeur actuelle des biens immobiliers est déterminée par un expert externe selon la méthode DCF. L'expert est indépendant de Nest. Il est choisi par la Commission de placement. Le portefeuille immobilier a été évalué au 30 septembre 2020 par Wüest Partner AG. Le taux de capitalisation moyen est 3,64 % (nominal), compte tenu d'un renchérissement escompté de 0,50 %. Les flux de trésorerie sont pronostiqués spécifiquement à 10 ans. Ensuite, la valeur résiduelle sera définie sur la base d'une rente perpétuelle.

5. Risques actuariels/couverture des risques/degré de couverture

5.1 Nature de la couverture des risques, réassurances

Depuis le 1^{er} janvier 2005, il existe une réassurance congruente auprès de PKRück Lebensversicherungsgesellschaft für die betriebliche Vorsorge SA, à Vaduz, c'est-à-dire que les prestations réglementaires d'invalidité et de décès de Nest Fondation collective sont couvertes par la société PKRück. Les risques vieillesse, respectivement longévité, sont supportés par Nest Fondation collective elle-même.

	2020 CHF	2019 CHF
Prime de risque	10 249 436	9 157 569
Prime de risque pour excédent de somme	4 528 344	3 661 795
Prime de coûts	1 852 816	1 939 703
Prime totale	16 630 596	14 759 067

Durant l'exercice sous revue, Nest Fondation collective n'a reçu aucune part d'excédent de l'assurance.

5.2 Développement et rémunération des avoirs-épargne en primauté des cotisations

	2020 CHF	2019 CHF
État des avoirs-épargne au 1 ^{er} janvier	1 962 872 297	1 808 866 919
Bonifications de vieillesse	145 980 507	138 313 548
Autres cotisations et apports	20 706 840	21 250 020
Apports de libre passage	200 137 734	224 135 939
Versements pour divorce	2 901 199	4 571 598
Remboursement EPL	1 496 131	2 028 879
Compensation art. 17 LFLP	39 144	20 049
Prestations de libre passage en cas de sortie	-188 773 144	-170 943 797
Versements pour divorce	-2 447 355	-1 980 983
Versements anticipés EPL	-4 882 767	-4 526 902
Dissolution suite à la retraite, décès et invalidité	-125 488 979	-94 566 647
Rémunération du capital épargne	28 458 642	35 703 673
Total capital de prévoyance personnes assurées actives au 31.12.	2 041 000 249	1 962 872 297

En 2020, les avoirs d'épargne ont été rémunérés au taux de 1,5 % (année précédente: 2,0 %).

Le Conseil de fondation fixera la rémunération pour 2021 à l'automne 2021. Un taux de 1% sera appliqué dans l'intervalle.

5.3 Total des avoirs de vieillesse selon la LPP

Les avoirs de vieillesse selon la LPP étaient de CHF 1 176 685 232 (année précédente: CHF 1 127 124 511) et sont compris dans le capital de prévoyance des personnes assurées actives. Le taux minimum LPP défini par le Conseil fédéral était de 1,00% (année précédente: 1,00%).

5.4 Capital de prévoyance bénéficiaires de rente

	2020 CHF	2019 CHF
État du capital de prévoyance au 1 ^{er} janvier	679 491 420	569 987 226
Adaptation au nouveau calcul au 31 décembre	110 161 001	109 504 194
Total capital de prévoyance bénéficiaires de rente au 31.12.	789 652 421	679 491 420
Nombre de bénéficiaires de rente (détails cf. 2.2)	2 661	2 424

5.4.1 Capital de couverture pour bénéficiaires de rente/droits expectatifs

Le capital de couverture pour les personnes retraitées correspond à la valeur en liquide des rentes en cours pour personnes retraitées, invalides, veuves et pour les enfants, y compris les droits expectatifs.

5.5 Résultat de la dernière expertise actuarielle

Nest Fondation collective est contrôlée périodiquement sur le plan actuariel par l'expert en prévoyance professionnelle. Résultat de la dernière vérification au 31 décembre 2018:

- Le taux d'intérêt technique et les bases actuarielles utilisées sont appropriés.
- Au 31 décembre 2018, la fondation offre la garantie de pouvoir remplir ses engagements (art. 52e al. 1 lettre a LPP).
- Les dispositions réglementaires de nature actuarielle relatives aux prestations et au financement sont conformes aux dispositions légales (art. 52e al. 1 lettre b LPP).
- Les mesures prises pour couvrir les risques actuariels sont suffisantes.

5.6 Bases techniques

Les VZ 2015 servent de bases actuarielles. Fin 2019, le taux d'intérêt technique a été abaissé de 2,25% à 1,75%.

5.7 Provisions techniques

	31.12.2020 CHF	31.12.2019 CHF
Provisions pour taux de conversion	82 148 735	81 979 846
Réserve pour risque de fluctuation	20 205 000	19 716 000
Provision pour cas d'invalidité en suspens	28 188 991	23 639 454
Total provisions techniques	130 542 726	125 335 300

5.7.1 Provisions pour taux de conversion

La provision pour taux de conversion sert à financer les pertes sur les retraites qui sont générées lorsque les taux de conversion utilisés pour le calcul des rentes à verser sont trop élevés par rapport aux bases techniques et au taux d'intérêt technique. La provision correspond aux pertes sur les retraites estimées sur une période de temps définie pour les avoirs de vieillesse accumulés au jour de référence du bilan des personnes assurées et des personnes invalides qui ont atteint l'âge de 56 ans révolus. On suppose ici que 20% des avoirs de vieillesse ne seront pas convertis en rente mais perçus sous forme de capital. La période de temps déterminante est de deux ans et trois mois au 31 décembre 2020. Elle est prolongée de six mois à chaque année supplémentaire, mais au maximum sur une période de cinq ans.

5.7.2 Réserve pour risque de fluctuation

La provision pour fluctuation des risques vise à garantir les droits des bénéficiaires de prestations en cas de sinistralité défavorable. Le Conseil de fondation s'assure en principe que les cotisations de risque suffisent à couvrir les coûts attendus des événements assurés «invalidité» et «décès». La réserve pour risque de fluctuation est définie de telle sorte qu'elle suffise dans 99,9% des cas à financer les coûts de l'assurance risque sur un an, en combinaison avec les cotisations de risque. La provision est calculée par l'expert en prévoyance professionnelle.

5.7.3 Provision pour cas d'invalidité en suspens

La provision pour cas d'invalidité en suspens sert à financer les cas d'invalidité déjà survenus et notifiés (en suspens) ainsi que les cas d'invalidité encore non notifiés (latents). Elle correspond à la provision constituée pour ces cas dans le cadre de la réserve de risque client. En cas de liquidation partielle, la provision est comptée au capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes.

5.8 Degré de couverture selon l'article 44 OPP2

	31.12.2020 CHF	31.12.2019 CHF
Capitaux de prévoyance nécessaires et provisions techniques	2 961 195 396	2 767 699 017
Capitaux de prévoyance et provisions techniques	2 961 195 396	2 767 699 017
Réserve de fluctuation de valeurs	335 506 086	293 406 126
Capital de la Fondation, fonds libres	0	0
Fonds disponibles pour la couverture des engagements réglementaires	3 296 701 483	3 061 105 143
Taux d'intérêt technique	1,75 %	1,75 %
Degré de couverture (disponible en % des fonds nécessaires)	111,3 %	110,6 %

6. Explications relatives aux placements et au résultat net des placements

6.1 Organisation de l'activité de placement, règlement de placement

Nest Fondation collective a décrit dans le règlement de placement son organisation de placement à quatre niveaux:

1. L'Assemblée des délégué-e-s (AD)

Les entreprises affiliées jouissent auprès de Nest Fondation collective d'un droit consultatif de codétermination sur la politique des placements.

2. Le Conseil de fondation (CF)

Il porte la responsabilité de l'exploitation de la fortune, définit la stratégie de placement et contrôle son application. Le CF surveille la sécurité, l'efficacité et la conformité aux lois et règlements des placements.

3. La Commission de placement (CP)

Elle est responsable de l'application de la stratégie de placement. Dans ce cadre, elle a des fonctions de pilotage, surveillance et contrôle. Elle s'occupe de l'état de la fortune, du choix et de la supervision des gestionnaires de portefeuilles, du contrôle, vérifie le respect des directives de placement et en informe le CF tous les trimestres. De plus, elle élabore les principes de décision pour le CF.

4. Direction du secteur placements

Elle s'occupe des travaux opérationnels en fonction des préconisations du CF et de la CP. En font partie la mise en pratique et la préparation des décisions de la CP et du CF, le reporting de la fortune et la collaboration active avec les gérants de fortune. Par ailleurs, elle est responsable de la gestion des liquidités, des états hypothécaires et immobiliers, du contrôle des demandes de prêts et d'hypothèques ainsi que de l'élaboration de documents de décision pour le CF et la CP.

Membres de la commission de placement

Saoirse Jones, lic. rer. pol., CFA	Présidente depuis le 1.7.2020
Christoph Müller, économiste lic. phil. I	Président jusqu'au 30.6.2020, démissionnaire
Peter Beriger, Dr oec. publ.; membre du CF	Membre
Michael Christen, lic. rer. pol. FRM, CFA	Membre
Daniel Dubach, lic. rer. pol.	Membre
Thomas Heilmann, lic. rer. pol.	Membre
Jacqueline Henn Overbeck, Dr. oec.	Membre
Beatrice Zwicky, lic. oec. publ.; membre du CF	Membre
Diego Liechti, Dr. rer. oec.; directeur des placements	Membre consultant
Thorsten Buchert, directeur Nest	Membre consultant

Règlement de placement révisé le 10 décembre 2019 et valable à partir du 1^{er} janvier 2020:

Fourchettes de la stratégie, voir 6.3

Investment Controlling:	PPCmetrics AG, Zürich
Mandat de gestion de patrimoine pour les valeurs immobilières:	Maerki Baumann & Co. AG, Zurich AFIAA Real Estate Investment AG, Zurich Credit Suisse, Zurich
Mandat de gestion de patrimoine pour les obligations en CHF:	Pictet Asset Management SA, Genève/Zurich Vontobel Asset Management, Zurich
Mandat de gestion de patrimoine pour les obligations en monnaies étrangères:	Vontobel Asset Management, Zurich Sydbank A/S, Aabenraa (DK)
Mandat de gestion de patrimoine pour les actions Étranger (ex Suisse):	Pictet Asset Management SA, Genève/Zurich Swiss Rock Asset Management AG, Zurich
Mandat de gestion de patrimoine pour les Actions Étranger Small Cap (ex Suisse):	Dimensional Fund Advisors Ltd., Chicago (USA)
Mandat de consultation Private Equity/Infrastructure:	Grosvenor, New York (USA) Unigestion SA, Genf/Zürich investiere/Verve Capital Partners, Zurich
Mandat de consultation Insurance Linked et Private Debt:	Siglo Capital Advisors AG, Zurich
Global Custodian:	Credit Suisse (Suisse) SA, Zurich
Fonds à investisseur unique «Nest Futura Umbrella Fund»:	Credit Suisse Funds SA, Zurich

Les gestionnaires de fortune suisses sont agréés par la FINMA, resp. la CHS LPP, les gestionnaires de fortune d'Amérique du Nord par la SEC et ceux du Danemark par la Danish FSA.

Rétrocessions

Le paragraphe suivant a été introduit dans le règlement de placement:

L'indemnisation des personnes et des institutions chargées de la gestion de fortune de la Fondation doit être clairement identifiable et consignée de manière exhaustive dans une convention écrite (cf. art. 48k al. 1 OPP 2). Ces personnes remettent à la Fondation tout autre avantage financier en rapport avec l'exercice de leur activité pour celle-ci (cf. art. 48k al. 1 OPP 2, art. 321b al. 1 et art. 400 al. 1 CO). Cela signifie qu'il est expressément interdit à toutes les personnes et institutions participant à la gestion de fortune d'accepter toute forme de rétrocession, kickback, rabais, paiement ou autre avantage similaire.

Les personnes externes et les institutions chargées du courtage d'affaires de prévoyance fournissent, dès le premier contact avec leur client, des informations sur la nature et l'origine de toutes les indemnités qu'elles ont reçues pour leur activité de courtage. Les modalités de l'indemnisation sont impérativement réglées dans

une convention, qui est remise à la Fondation et à l'employeur. Il est interdit de verser ou d'accepter d'autres indemnités en fonction du volume des affaires ou de leur croissance (cf. art. 48k al. 2 OPP 2).

Les personnes et les institutions chargées de la gestion de fortune de la Fondation attestent chaque année par écrit à l'organe suprême qu'elles ont remis à la Fondation conformément à l'art. 48k OPP 2 tous les avantages financiers (qui n'ont pas été fixés contractuellement à titre d'indemnisation conformément à la présente clause) qu'elles ont reçus (cf. art. 48l al. 2 OPP2).

La prise de connaissance de ces confirmations est remise à l'ordre du jour chaque année au Conseil de fondation.

Exercice du droit de vote des actionnaires (ORAb):

L'exercice du droit de vote pour les actions Suisse est transféré à zRating resp. Inrate, une agence suisse indépendante de notation sur la durabilité.

Le comportement de vote pour les actions Suisse peut être consulté sur notre site web.

6.2 Objectifs et calcul de la réserve de fluctuation de valeurs

	2020 CHF	2019 CHF
État de la réserve de fluctuation de valeurs au 1 ^{er} janvier	293 406 126	201 584 796
Fluctuation du compte d'exploitation	42 099 960	91 821 330
Réserve de fluctuation de valeurs selon le bilan au 31 décembre	335 506 086	293 406 126
Objectifs de la réserve de fluctuation de valeurs (montant)	478 000 000	447 000 000
Déficit de réserve pour la réserve de fluctuation de valeurs	-142 493 914	-153 593 874
Capital porteur d'intérêts (cf. 6.2.1)	2 987 374 888	2 792 787 208
Réserve de fluctuation de valeurs comptabilisée en % du capital porteur d'intérêts (cf. 6.2.1)	11,2 %	10,5 %
Réserve de fluctuation de valeurs comptabilisée en % de la valeur cible	70,2 %	65,6 %
Valeur cible réserve de fluctuation de valeurs en % du capital porteur d'intérêts	16,0 %	16,0 %

Le règlement des placements définit la valeur cible de la réserve de fluctuation de valeurs selon des principes économique-financiers. Eu égard à la composition des placements au jour du bilan, les valeurs cibles précitées sont nécessaires.

La valeur cible de la réserve de fluctuation de valeurs n'a pas encore été atteinte au 31.12.2020.

6.2.1 Capital porteur d'intérêts

	31.12.2020 CHF	31.12.2019 CHF
Capital de prévoyance et provisions techniques	2 961 195 396	2 767 699 017
Réserve de cotisations employeurs/fonds divers	26 179 492	25 088 191
Total capital porteur d'intérêts	2 987 374 888	2 792 787 208

6.3 Présentation des placements par catégorie

La stratégie de placement définie par le Conseil de fondation s'oriente en fonction de la capacité de risque de la Fondation ainsi qu'en fonction des caractéristiques de rendement et de risque des différentes catégories de placement.

Selon OPP 2	2020 Mio. CHF	Réel 2020	Fourchette inférieure	Structure de l'objectif	Fourchette supérieure	Limites OPP2	2019 Mio. CHF	Réel 2019
Liquidités	137,6	4,0 %	0,0 %	1,0 %	7,5 %		168,5	5,3 %
Créances	51,3	1,5 %					56,6	1,8 %
Valeurs nominales CHF	785,3	23,1 %	18,0 %	25,0 %	32,0 %		629,3	19,9 %
Obligations CHF	704,5	20,7 %					548,7	17,3 %
Hypothèques CHF	80,8	2,4 %					80,6	2,6 %
Obligations en mon. étrangères	223,7	6,6 %	5,0 %	8,0 %	11,0 %		201,2	6,4 %
Actions	997,3	29,3 %	21,0 %	30,0 %	39,0 %	50 %	875,3	27,6 %
Actions Suisse	178,3	5,2 %	4,0 %	6,0 %	8,0 %		157,7	5,0 %
Actions Étranger	655,2	19,3 %	15,0 %	20,0 %	25,0 %		540,3	17,0 %
Actions Emerging Markets	163,8	4,8 %	2,0 %	4,0 %	6,0 %		177,2	5,6 %
Placements alternatifs	493,8	14,5 %	7,0 %	13,0 %	19,0 %	15 %	492,3	15,5 %
Private Equity	224,4	6,6 %	3,0 %	5,0 %	7,0 %		210,7	6,6 %
Infrastructure	90,9	2,7 %	1,0 %	2,0 %	3,0 %		88,3	2,8 %
Insurance Linked Securities	120,7	3,5 %	2,0 %	4,0 %	6,0 %		133,3	4,2 %
Private Debt	57,7	1,7 %	1,0 %	2,0 %	3,0 %		59,9	1,9 %
Immobilier	713,3	21,0 %	17,0 %	23,0 %	29,0 %	30 %; max 1/3 Ausland	741,2	23,4 %
Immobilier Suisse	656,2	19,3 %	17,0 %	21,0 %	25,0 %		678,3	21,4 %
Immobilier Étranger	57,1	1,7 %	0,0 %	2,0 %	4,0 %		62,9	2,0 %
Mobilier	1,4	0,0 %					1,7	0,1 %
Total	3 403,6	100,0 %					3 166,2	100,0 %
Total Monnaies étrangères	1 515,0	44,5 %						
Total Monnaies étrangères après couverture de change	501,9	14,7 %	5,0 %	14,0 %	17,0 %	30 %	424,0	13,6 %

Les limites définies dans l'article 54 OPP2 (limite par débiteur), 54a OPP2 (limite en matière de participation) et 54b OPP2 (limite en matière de biens immobiliers) sont respectées.

Justification de l'extension des possibilités de placement

Les limites par catégorie selon l'art. 55 OPP 2 sont respectées. Cependant, pour des raisons stratégiques et pour réaliser le but de la Fondation, certaines participations directes sont détenues sous forme de placements alternatifs.

Indication sur les placements alternatifs

Conformément à l'OPP2, les parts Logis Suisse doivent être attribuées aux placements alternatifs en raison du haut niveau de financement externe, ceci bien qu'elles fassent partie des placements immobiliers d'un point de vue économique. La moitié de ces parts est attribuée aux placements en Private Equity et l'autre moitié aux placements en infrastructures.

Ces placements en Private Equity regroupent les sociétés non cotées Banque Alternative Suisse, Inrate et PKRück pour un volume de CHF 24 499 792.

Placements dans les entreprises affiliées

Au jour du bilan, Nest dispose d'un avoir de CHF 15 687 729 envers les entreprises affiliées. Il se compose d'hypothèques, de prêts, d'actions et de bons de participation. La position est investie à des conditions conformes au marché. La part investie dans des hypothèques d'un montant de CHF 5 989 750 est garantie par des gages immobiliers et investie dans des immeubles non utilisés par l'entreprise, conformément aux prescriptions de l'art. 57 OPP2.

6.3.1 Composition du poste Immobilier (point de vue économique)

	31.12.2020 CHF	en %	31.12.2019 CHF	en %
Immobilier Suisse				
Biens immobiliers (placements directs)				
Construction d'habitations	295 670 000	54,9 %	327 379 369	60,5 %
Immeubles commerciaux	44 000 000	8,2 %	154 910 000	28,7 %
Utilisation mixte	161 936 000	30,1 %	–	–
Immeubles en construction	36 773 589	6,8 %	58 370 470	10,8 %
Total Immeubles	538 379 589	100,0 %	540 659 839	100,0 %
Par région				
Ville de Zurich	151 813 996	28,2 %	144 109 919	26,7 %
Région de Zurich (ville non comprise)	234 121 904	43,5 %	237 280 124	43,8 %
Canton de Lucerne	6 832 468	1,3 %	19 602 015	3,6 %
Région de Bâle	100 181 222	18,6 %	93 808 411	17,4 %
Canton d'Argovie	45 430 000	8,4 %	45 859 369	8,5 %
Total	538 379 589	100,0 %	540 659 839	100,0 %

L'état de construction des biens immobiliers est réexaminé régulièrement et les biens immobiliers entretenus en conséquence. L'état des bâtiments, attendu leurs âges, peut être qualifié de bon.

À l'exception de vacances dues à des travaux en cours, tous les bâtiments sont entièrement loués et présentent une rotation de locataires usuelle. Tout contrat de location passé avec des collaborateurs ou collaboratrices des entreprises affiliées à Nest est conclu aux conditions usuelles du marché.

Le parc immobilier a été évalué au 30 septembre 2020 par Wüest Partner AG selon la méthode DCF (actualisation des flux de trésorerie). Ces évaluations prennent en considération la situation, l'état de la construction, les investissements à escompter ainsi que l'âge des bâtiments. Les loyers actuels et leur évolution éventuelle sur le marché sont également examinés. Les évaluations sont contrôlées chaque année par Wüest Partner AG et adaptées, le cas échéant. Les immeubles sont visités périodiquement tous les cinq ans.

En outre, par analogie aux fondations de placement, les impôts latents (législation fiscale) sont pris en compte pour les immeubles sous forme de provisions non techniques, selon le principe de précaution.

	31.12.2020 CHF	en %	31.12.2019 CHF	en %
Fonds immobiliers et sociétés de participation				
Immeubles d'habitation (incl. Logis Suisse)	106 962 718	68,9 %	113 369 103	65,0 %
Immeubles commerciaux	48 177 065	31,1 %	61 171 471	35,0 %
Total fonds immobiliers et sociétés de participation (incl. Logis Suisse)	155 139 784	100,0 %	174 540 574	100,0 %
Total des placements directs	538 379 589		540 659 839	
Total immobilier Suisse	693 519 373		715 200 413	

	31.12.2020 CHF	en %	31.12.2019 CHF	en %
Immobilier étranger				
Construction d'habitations/terrains constructibles et bâtiments en construction	–	0,0 %	1 258 273	2,0 %
Immeubles commerciaux	57 097 721	100,0 %	61 655 354	98,0 %
Total Immobilier étranger (incl. Logis Suisse)	57 097 721	100,0 %	62 913 627	100,0 %
Total Immobilier (incl. Logis Suisse)	750 617 094		778 114 040	

6.4 Composition du poste Private Equity

	31.12.2020 CHF	en %	31.12.2019 CHF	en %
Placements directs				
Participations stratégiques	24 499 792	11,9 %	23 713 066	12,3 %
Start-up suisses	16 675 686	8,1 %	13 899 541	7,3 %
Total des placements directs	41 175 478	20,0 %	37 612 607	19,6 %
Placements indirects (fonds)	164 579 509	80,0 %	154 681 399	80,4 %
Total Private Equity (sans Logis Suisse)	205 754 987	100,0 %	192 294 006	100,0 %
Total Private Equity (incl. 50 % Logis Suisse)	224 428 711		210 967 730	

6.4.1 Engagements d'investissements en Private Equity, Infrastructures, Private Debt et ILS

	31.12.2020 Mio. AUD	31.12.2020 Mio. CHF	31.12.2020 Mio. USD	31.12.2020 Mio. EUR	31.12.2020 Mio. GBP	31.12.2020 Mio. SEK	31.12.2020 Total Mio. CHF
Total des engagements	17,6	30,4	202,6	159,0	27,4	86,6	435,9
Moins les investissements déjà réalisés	14,3	31,3	159,2	116,9	22,2	47,1	340,1
Total des engagements restants	3,3	-0,9	43,4	42,2	5,2	39,5	95,8
Cours de conversion	0,682		0,884	1,082	1,208	0,108	

	31.12.2019 Mio. AUD	31.12.2019 Mio. CHF	31.12.2019 Mio. USD	31.12.2019 Mio. EUR	31.12.2019 Mio. GBP	31.12.2019 Mio. SEK	31.12.2019 Total Mio. CHF
Total des engagements	17,6	50,3	186,4	129,9	21,3	41,6	415,5
Moins les investissements déjà réalisés	11,5	31,4	156,8	100,4	20,0	31,2	329,0
Total des engagements restants	6,1	18,9	29,6	29,5	1,3	10,4	86,5
Cours de conversion	0,681		0,968	1,087	1,283	0,103	

6.4.2 Couverture des positions en monnaies étrangères (currency overlay)

Opérations à terme sur devises au 31 décembre 2020.

La couverture de change (currency overlay) est appliquée au moyen de swaps et d'opérations à terme sur devises. Les risques de change sont ainsi réduits sur la base de règles (réduction des engagements). Les dérivés utilisés doivent impérativement reposer sur un contrat cadre standard (p. ex. contrat cadre SMA ISDA). En 2020, les instruments dérivés ont été utilisés dans le cadre des dispositions de l'art. 56a OPP 2 et de la recommandation sur l'utilisation des instruments financiers dérivés du 15 octobre 1996 émise par de l'OFAS, ce qui signifie que tous les instruments de réduction des engagements sont couverts par les valeurs de base nécessaires.

Les opérations à terme sur devises au 31 décembre 2020 étaient les suivantes:

Monnaie	Exposition au risque de change sans opérations à terme sur devises en monnaie locale	Opérations à terme sur devises en monnaie locale	Exposition au risque de change avec opérations à terme sur devises en monnaie locale
Diverse	113 524 987		113 524 987
AUD	24 128 776	-17 126 000	7 002 776
CAD	30 504 264	-21 380 000	9 124 264
CHF	1 968 656 928	799 715 603	2 768 372 531
DKK	91 505 879	-64 932 000	26 573 879
EUR	169 010 571	-117 631 000	51 379 571
GBP	54 491 955	-38 125 000	16 366 955
HKD	698 657 889	-452 506 000	246 151 889
JPY	6 639 603 551	-4 602 420 000	2 037 183 551
NOK	30 407 694	-21 002 000	9 405 694
SEK	70 347 821	-49 843 000	20 504 821
USD	787 257 466	-545 943 000	241 314 466
Total in CHF	3 234 203 884	9 363 078	9 363 078

La valeur du marché (valeur de remplacement) des opérations à terme sur devises est de CHF 9,4 millions au 31 décembre 2020. La contrepartie est Credit Suisse (Suisse) SA.

Nest Fondation collective dispose d'une limite globale d'au plus CHF 120 millions chez Credit Suisse SA afin de garantir les appels de marge éventuels dans le cadre des opérations de négoce de gré à gré et des instruments financiers dérivés. Des titres et des avoirs bancaires ont été mis en gage par le biais d'un acte de nantissement limité, auprès du dépositaire centralisé (Credit Suisse SA) à titre de garantie. La limite globale n'a pas été sollicitée pendant tout l'exercice sous revue.

6.5 Frais d'administration des placements

	2020 CHF	2019 CHF
Frais de gestion de fortune directement comptabilisés	5 866 528	6 813 563
Frais de gestion de fortune indirects des placements collectifs	14 934 864	13 759 212
Frais de gestion de fortune comptabilisés	20 801 392	20 572 775
Frais de gestion de fortune comptabilisés en % des placements de fortune transparents (TER)	0,61%	0,66%

Les frais de gestion de fortune des placements collectifs transparents au niveau des coûts ont été déterminés selon le concept de ratio des frais TER de la CHS PP reconnu.

Les frais de gestion de fortune comptabilisés directement comprennent des frais de gestion de fortune à hauteur de CHF 4,2 millions ainsi que CHF 0,80 million de coûts de gestion immobilière, CHF 0,9 million de coûts de transaction et d'impôts (TTC) et des coûts supplémentaires (SC) à hauteur de CHF 0,2 million.

Le total des frais sur encours (TER/TFE) a baissé par rapport à l'année dernière (0,66%) pour s'établir à 0,61%. Ceci est dû à l'issue favorable des négociations sur les frais ainsi qu'aux restructurations de la fortune de placement. La réduction est toutefois plus faible que prévue. Ceci est dû aux commissions liées à la performance dans le domaine du Private Equity. Les frais de gestion de fortune devraient encore être diminués à la suite de nouvelles négociations et d'une structuration plus efficace de la fortune.

6.5.1 Commentaires sur les frais de gestion de fortune

	2020 CHF	en % de la fortune gérée	2019 CHF	en % de la fortune gérée
Coûts de la gestion de fortune externe				
Valeurs nominales CHF	780 198	0,10 %	1 038 691	0,20 %
Obligations en monnaies étrangères	614 075	0,27 %	552 834	0,30 %
Actions	2 894 809	0,29 %	3 776 676	0,40 %
Immobilier indirect (sans Logis Suisse)	1 982 617	0,93 %	2 181 716	1,09 %
Placements traditionnels	6 271 699	0,22 %	8 086 035	0,30 %
Private Equity et Infrastructure	8 109 649	2,57 %	7 132 653	2,40 %
Insurance Linked Securities	1 607 072	1,33 %	1 927 517	1,40 %
Private Debt	786 203	1,36 %	639 200	1,10 %
Placements alternatifs	10 502 925	2,13 %	9 699 370	2,00 %

Les frais de gestion de fortune externes ont été considérablement réduits, sauf pour les investissements Private Equity, Infrastructure et Private Debt. Les frais nettement plus élevés dans le domaine du Private Equity s'expliquent par des commissions liées à la performance, tandis que pour la Private Debt, des investissements ont été réalisés dans des produits illiquides plus coûteux.

Ratio des coûts

	2020 CHF	2019 CHF
Placements avec transparence des coûts	3 388 837 609	3 124 722 813
Placements sans transparence des coûts	14 763 380	17 826 069
Quote-part de la transparence des coûts	99,57 %	99,43 %

Placements de la fortune sans transparence des coûts

Catégorie de placement	Nom du produit	Valeur vénale
Private Equity	Braemar Energy Ventures III LP	5 503 693
Private Equity	Invision Hospitality L.P.	88 461
Private Equity	Ambienta III SCSp	2 358 142
Insurance Linked Securities	AXA DBIO II S.C.Sp	5 651 135
Private Equity	Riverside Micro-Cap Fund V	1 135 954
Private Equity	GCM ESI (Cayman) Holdings, L.P	25 996
Total des placements de la fortune sans transparence des coûts		14 763 380

Souvent, les placements illiquides doivent être indiqués comme non transparents la première année qui suit leur lancement, car il n'est pas possible d'établir un décompte sur une année complète et de comptabiliser un TER vérifié.

6.6 Performance de la fortune globale

	2020 CHF	2019 CHF
Total de tous les actifs au début de l'exercice	3 166 904 475	2 711 285 118
Total de tous les actifs à la fin de l'exercice	3 405 232 965	3 166 904 475
Situation moyenne des actifs (non pondérée)	3 286 068 720	2 939 094 797
Résultat net des placements	117 477 057	243 367 573
Performance de la fortune globale (non pondérée)	3,6 %	8,3 %
Performance selon TWR (time-weighted return)	4,1 %	8,9 %

6.7 Explication de la réserve de cotisations de l'employeur (RCE)/*fonds divers

	2020 CHF	2019 CHF
État au 1 ^{er} janvier	25 088 191	24 593 733
Attribution	9 558 949	5 533 034
Prélèvement	-8 467 648	-5 038 576
Intérêts	0	0
Total au 31 décembre 2020	26 179 492	25 088 191

Toutes les réserves de cotisations de l'employeur (RCE) sont sans renonciation à l'utilisation.

* Fin 2020, les différents fonds incluent CHF 146 088 pour des prestations discrétionnaires et CHF 2 001 318 pour des rentes de substitution AVS.

6.8 Commentaire sur le poste «Prêts garantis par gages immobiliers»

Le poste «Prêts garantis par gages immobiliers» comprend entre autres des hypothèques d'une valeur de CHF 2,4 millions, dont la médiation et la gestion opérationnelle incombent à la Fondation Hypotheka à Genève. Comme des biens immobiliers ont notamment été évalués de manière incorrecte en rapport avec ces hypothèques, une provision de CHF 1,5 million a été constituée à titre préventif. La provision est déjà prise en compte dans l'évaluation du poste «Prêts garantis par gages immobiliers».

7. Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation

7.1 Autres créances

	31.12.2020 CHF	31.12.2019 CHF
Autres créances	31 104 952	33 006 941
Comprenant les plus grands postes suivants		
Impôt anticipé	668 511	3 300 476
Réserve de risque client PKRück SA	30 253 952	29 671 232

7.2 Autres dettes

	31.12.2020 CHF	31.12.2019 CHF
Autres dettes	7 559 739	15 464 299
Principales positions incluses		
Païements d'avance des nouvelles affiliations	84 407	178 929
Hypothèque Alpenstrasse	4 930 000	10 615 000

Lors de la reprise d'un petit portefeuille dans la région de Zurich (4 biens à Zurich, 1 bien à Dübendorf), plusieurs hypothèques à taux fixe sur différentes durées ont également été reprises. La dernière hypothèque de cette reprise arrive à échéance en septembre 2024.

Le nantissement d'au plus 30 % selon l'art. 54b, al. 2 OPP2 n'est pas dépassé.

7.3 Frais d'administration

	31.12.2020 CHF	31.12.2019 CHF
Frais pour la gestion administrative	4 911 717	4 829 807
Personnes assurées actives (cf. 2.1)	30 099	28 629
Frais d'administration pour la gestion administrative par assuré-e	163	169

7.3.1 Honoraires du Conseil de fondation

	2020 CHF	2019 CHF
Honoraires du Conseil de fondation	182 2839	140 819

Les honoraires du Conseil de fondation sont compris dans les frais d'administration pour la gestion administrative (voir 7.3).

8. Exigences de l'autorité de surveillance

Le 2 novembre 2020, l'autorité de surveillance a pris connaissance des comptes annuels 2019. Les observations concernant les comptes annuels 2019 ont été prises en compte dans l'exercice sous revue et les réponses nécessaires ont été apportées.

9. Événements postérieurs à la date du bilan

Aucun événement postérieur à la date du bilan n'a été constaté qui pourrait considérablement influencer l'évaluation des comptes annuels, notamment de la situation de la fortune, des finances et des rendements de la Fondation.

Impressum
Design: Clerici Partner Design, Zurich
Photos de couverture: stock.adobe.com / focus finder
Traduction: Text Translate AG, Zurich

À propos de Nest

Nest Fondation collective

Première caisse de pensions écologique et éthique de Suisse.
Pionnière en matière de placements durables depuis près
de quarante ans.

Une politique d'investissements conséquente

Le capital-vieillesse est placé de manière responsable selon des
principes écologiques, éthiques et sociaux rigoureux.

Transparence

Nous informons régulièrement nos assurées et assurés et
leur donnons le droit de consulter notre activité de placement,
jusqu'aux titres individuels.

Grande flexibilité

Grâce à nos composantes, chaque entreprise affiliée peut établir
sa propre solution d'assurance.

Un employeur équitable

Estime, promotion et équité sont des valeurs auxquelles nous
accordons beaucoup d'importance.

Bonne gouvernance d'entreprise

En application de nos principes, nous aspirons à un degré élevé
de transparence et un bon équilibre entre direction et contrôle,
toujours dans l'intérêt des personnes assurées.



Nest Sammelstiftung
Molkenstrasse 21
8004 Zürich

T 044 444 57 57
F 044 444 57 99
info@nest-info.ch
www.nest-info.ch

Nest Fondation collective
10, rue de Berne, 1201 Genève
T 022 345 07 77
F 022 345 07 79